

## « DEFINITIONS DU PROBLEME DE LA POLLUTION INTERIEURE : PERCEPTIONS ET CADRAGES MEDIATIQUES »

Renaud Crespin, Benjamin Ferron, juillet 2013

Document de travail, Programme AIRIN (ne pas citer sans autorisation des auteurs)

Cet axe s'appuie sur un constat : **le problème de la pollution de l'air intérieur n'est certes pas nouveau [Sundell, 2004]<sup>1</sup> mais se trouve pris dans des luttes définitionnelles dont un des enjeux centraux porte sur son autonomie par rapport à d'autres problèmes publics. Son autonomie n'est donc pas acquise. En effet, comme le montre l'analyse que nous avons menée à partir des données statistiques collectées sur divers supports de presse, le problème de la pollution de l'air intérieur peine à se démarquer de problèmes comme la pollution de l'air extérieur et/ou se trouve adossé voire encastré dans des problèmes comme le mal-logement, les nécessaires économies d'énergie ou plus largement les questions environnementales. La médiatisation du problème de la pollution de l'air intérieur alterne ainsi des phases de publicisation [Stromback, 2008] plus ou moins saillantes même si, depuis le Grenelle de l'environnement, son autonomie tend à s'accroître. En effet, il convient de noter que depuis quelques années, différentes mesures législatives et réglementaires ont fortement contribué à si ce n'est unifier du moins à mieux circonscrire le traitement du problème de la pollution de l'air intérieur [Mandin, 2008, Romi, 2009, Scarwell, 2012].**

Pour autant l'ensemble de ces mesures ne parviennent pas à lever le **flou qui entoure encore la définition du problème dans l'espace public [Gilbert, Henry, 2012]**. Flou qui amène à s'interroger sur la possibilité même de parler au « singulier » tant la question de la pollution de l'air intérieur relève de **définitions plurielles voire concurrentes<sup>2</sup>**. Loin de vouloir trancher sur la validité de ces différents cadrages [Gamson et al. 1992], l'analyse vise ici à savoir si cette superposition ne constitue pas un des **obstacles majeurs à la reconnaissance et à l'inscription de la pollution de l'air intérieur comme problème prioritaire sur les agendas médiatique [McCombs et Shaw, 1972] et politique [Garraud, 1990]**. En effet, depuis quelques années, les travaux de sciences sociales ont démontré que l'intervention normative des acteurs politiques et administratifs (loi, règlement) était fortement liée à une **réduction de la définition des problèmes sanitaires et environnementaux en termes de « scandale » ou de « crise »** [Champagne et Marchetti 1994

---

1 La question de la pollution de l'air intérieur est plus ancienne dans le monde anglo-saxon et les pays scandinaves qu'en France, sur ce point voir notamment : Sundell, 2004. Cette problématisation plus tardive ne doit pas conduire à complètement occulter l'existence, dès les années 1990, de différentes mobilisations pionnières et spécifiques. C'est par exemple le cas des actions entreprises par des « lanceurs d'alerte » qui publient des ouvrages et des articles sur la question, qu'il s'agisse de chercheurs engagés sur des questions de santé (Déoux, et Déoux, 1993) ou de journalistes qui relaient le problème dans la presse (de la Casinière, 1995).

2 Ainsi par exemple, un premier cadrage fait de la pollution de l'air intérieur (PAI) un simple appendice de la pollution de l'air en général, un second cadrage aborde la PAI comme relevant des pollutions chimiques touchant non seulement l'air mais aussi l'eau ou la terre, un troisième associe la PAI en priorité à un type de polluants, par exemple le tabac ou encore le formaldéhyde, un quatrième se saisit de la PAI pour en faire une raison supplémentaire pour adopter un mode de vie qui serait plus écologique, etc.

; Girard et Eymery, 1998 ; Mathien, 1999 ; Gilbert, 2003 ; Henry, 2007]. Or, à première vue, il apparaît qu'en matière de pollution de l'air intérieur, cette forme de publicisation ne soit pas dominante, même si l'on peut observer, dans des contextes spécifiques, certaines formes de « dramatisation » [Méar, 2003]. Au **caractère indécis car multiple de la définition du problème** semble donc s'ajouter celle d'une **hétérogénéité des formes publiques d'expression de la pollution de l'air intérieur**. Comment articuler ces deux dimensions ?

La réponse n'est pas simple tant **l'encastrement du problème dans l'ensemble des conditions qui en favorisent l'apparition** (mal-logement, précarité énergétique, insalubrité de l'habitat, pollution liés à des produits chimiques industriels, pollution atmosphérique, pauvreté et exclusion) peut avoir des **effets paradoxaux sur sa reconnaissance et son traitement public** [Dourlens, 2009]. En effet, d'un côté, ces multiples liens et perspectives contribuent à étendre la portée du problème et devraient ainsi lui conférer une dimension globale susceptible d'élargir son audience et sa notoriété. Mais, de l'autre côté, **cet enchâssement peut aussi atténuer la spécificité du problème**. Encastres au sein d'autres problèmes, les dangers sanitaires associés à la pollution de l'air intérieur peuvent ainsi se trouver occultés par la **concurrence exercée par d'autres types d'enjeu et de risque** (accidents ménagers, pollution atmosphérique, mal logement, insalubrité) et, de fait, **le problème peut se trouver relativisé et perdre de sa saillance (visibilité) dans l'espace public** [Dobry, 1986]. C'est à partir de cette **tension entre « dispersion » et « insertion » du problème** que nous proposons d'analyser la dynamique de publicisation du problème de la pollution de l'air intérieur. Pour cela et à l'instar des travaux en sociologie des problèmes publics [Rocheffort et Cobb, 1994 ; Gusfield, 1996 ; Gilbert et Henry, 2009] qui s'accordent sur la nécessité de privilégier une **approche diachronique** pour penser la carrière de ces problèmes, nous centrerons l'analyse sur les **processus de mise en forme de la pollution de l'air intérieur comme situation problématique dans les discours publics des médias, des associations et des industriels** [Best, 1995 ; Cefai, 1996].

**Hypothèses.** Conformément au cadre d'analyse exposé ci-dessus, la **première de nos hypothèses** sera celle de comprendre **comment la fragmentation des sources, des origines et des solutions s'avère un obstacle à l'émergence d'une définition publique unifiée voire consensuelle du problème** [François et Neveu, 1999]. L'objectif étant notamment d'apprécier le caractère plus ou moins « tangible » du problème selon la robustesse des chaînes causales reliant des victimes potentielles, des mesures à envisager et des substances incriminées [Chateauraynaud et Torny, 1999]. Ainsi par exemple, est-ce que la dispersion des sources de pollution de l'air intérieur ne rend pas d'autant plus difficilement cernable la souffrance d'éventuelles victimes ? Ou encore, est-ce que l'accent mis sur la prévention, essentiellement par l'aération, ne résulte pas d'une difficulté à identifier et hiérarchiser clairement ce qui fait problème dans les bâtiments d'habitation ? Enfin, est-ce qu'une des contraintes à la reconnaissance publique du problème ne provient pas, non seulement, des multiples sources d'intoxication évoquées, sans qu'aucune ne parvienne à s'imposer (les acariens, les chaudières défectueuses, les produits chimiques, la pollution extérieure, le chauffage au bois, les bougies, certains éléments de décoration, colles et peintures présentent sans les matériaux d'ameublement, moisissures, etc.) et, de plus, que les modes d'intoxication ne sont pas équivalents selon les substances envisagées ?

Des travaux en sciences sociales ont en effet souligné **l'importance de l'identification claire des modes d'intoxication pour comprendre les formes prises par la publicisation des problèmes** [Dourlens, 2002]. Ainsi, par exemple, contrairement au plomb contenu dans les peintures qui n'est toxique que s'il est ingéré, la seule présence de l'amiante dans les parois des bâtiments a des effets nocifs. Qu'en est-il des différentes substances qui composent les risques sanitaires de la pollution de l'air intérieur (Benzène, formaldéhydes, etc.) sachant qu'en la matière, la diversité et la complexité rendent d'autant plus difficiles l'appropriation et le traitement public de ces questions par les journalistes [Utard, 2004]. Afin d'analyser

comment les médias d'information parviennent (ou non) à surmonter cette difficulté nous mettrons l'accent sur le **travail préalable de simplification (et de ses effets d'occultation) nécessaire** pour si ce n'est faire reconnaître le problème comme enjeu national prioritaire du moins lui donner une existence publique effective [Henry, 2007].

Finalement, interroger le flou de la définition publique du problème de l'air intérieur nous amènera à l'envisager comme un **objet-frontière** [Star et Griesemer, 1989] ce qui nous conduit à un dernier paradoxe [Bérard et Crespin, 2010]. En effet, considérer le problème de la pollution de l'air intérieur comme un support de médiation entre une pluralité de point de vue et de savoirs ne revient-il pas à sous-entendre une **forme de plasticité de sa définition** ? En tous les cas, l'heuristique de cette hypothèse est qu'elle permet d'aborder la question des **ajustements possibles entre des définitions concurrentielles portées par des acteurs et des logiques professionnelles hétérogènes : journalistes, associations, pouvoirs publics et industriels**. L'analyse visant *in fine* à saisir si d'éventuelles collaborations entre ces acteurs sont à même de favoriser l'émergence d'une représentation publique du problème qui puisse être une synthèse des définitions plurielles initiales [Schlesinger, 1992 ; Ruellan, 1993].

### **Méthodologie de recherche**

Cette enquête qui porte sur les **processus de publicisation, de cadrage et de définition du problème de l'air intérieur par différents acteurs** (médias, association, industriels), mobilise les techniques classiques des recherches en sciences sociales. Afin de recueillir nos données nous procédons selon deux méthodes : d'une part la **consultation d'archives et de bases de données, d'autre part la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs des espaces médiatique, associatif et industriel. A ce stade de la recherche (juillet 2013), nous avons constitué un corpus de documents d'archives et procédé en partie à son analyse quantitative et qualitative. Nous poursuivrons ce travail jusqu'à la fin du projet. La campagne d'entretiens commencera à l'automne 2013.**

### **Constitution du corpus**

Nous travaillons à partir des archives de deux types de médias : les médias d'information générale et politique et les médias spécialisés, afin de rendre compte d'éventuelles circulations et reprises entre ces deux catégories. Le travail de constitution du corpus est achevé pour ce qui concerne la presse généraliste nationale. Il est en cours pour la presse régionale, la télévision et les médias spécialisés. Nous devrions ainsi arriver à terme à un corpus de plus d'un millier de documents. Tous ces documents sont mis progressivement à la disposition des membres de l'équipe Airin sur l'Intranet.

Pour les **médias généralistes**, nous avons travaillé à partir des archives disponibles sur la base *Europress* ainsi que les sites Internet de médias qui ne sont pas recensés dans cette base. Les recherches ont été menées à partir du mot-clé <air intérieur>. Cette méthode présente l'avantage de discriminer les recherches en les limitant aux documents qui abordent le problème de la qualité de l'air intérieur comme un problème à la fois relativement autonome (par rapport à d'autres problèmes de santé et/ou d'environnement) et global (et non pas conçu à partir de tel ou tel polluant spécifique de l'air intérieur). Elle permet de plus de mener des recherches homogènes sur les différents titres, et ainsi d'effectuer comme on le verra ensuite des comparaisons synchroniques (entre des titres) et diachroniques (entre des périodes)<sup>4</sup>.

---

3 Voir plus loin la partie « Recherches en cours et à venir ».

4 Cette méthode présente également deux principaux inconvénients. Le premier inconvénient est que dans le corpus ainsi constitué, tous les articles ne traitent pas de la pollution de l'air intérieur. Par exemple, sur les 62 articles du quotidien *Le Figaro* qui

Une première recherche sur l'ensemble de la base donne 4059 résultats (début juillet 2013). Cependant, il est nécessaire d'affiner la recherche car ce chiffre ne tient pas compte de l'existence de nombreux doublons, d'articles hors-sujet et de la présence de titres de presse francophone étrangère (Québec, Afrique, etc.). Une seconde série de recherches est donc menée dans la presse généraliste nationale (presse quotidienne et magazine) ainsi que sur l'Agence France-Presse (AFP). Elle donne, après élimination des doublons et des articles hors-sujet, un total de 200 articles. Une troisième recherche, en cours, est menée sur la presse régionale. Elle permet de recenser sur les cinq titres considérés un total de 468 articles. Une dernière recherche sera menée ultérieurement sur la chaîne de télévision publique nationale *France 2*. Au total, le corpus de médias généralistes compte pour le moment 662 articles répartis dans 17 titres, sur la période 1987-2013 (la durée des archives variant en fonction des titres). Le corpus a déjà fait l'objet d'un codage statistique et d'une analyse pour 12 titres (1 agence, 10 titres de presse généraliste nationale et 1 titre de presse quotidienne régionale), soit 264 articles. Le tableau ci-dessous propose un aperçu de ce corpus en cours de traitement.

---

contiennent l'expression <air intérieur> entre 1996 et 2013, cinq traitent d'air intérieur, mais pas de *pollution* de l'air intérieur. Cependant ces articles représentent une part très marginale du corpus. Ils ont été systématiquement éliminés. Le deuxième inconvénient, plus sérieux, est que la méthode conduit à éliminer de fait tous les articles qui traitent de la pollution de l'air intérieur (par l'amiante, par le tabac, par le formaldéhyde, etc.), mais sans utiliser l'expression <air intérieur> en tant que telle. Or l'usage de cette expression est à la fois relativement récent d'un point de vue chronologique (la première occurrence dans notre corpus date d'un article de *Libération* du 25 janvier 1995) - alors que le problème de la pollution de l'air dans les bâtiments est en réalité beaucoup plus ancien - et il est loin d'être neutre d'un point de vue politique : c'est en effet une expression consacrée par les pouvoirs publics au début des années 2000, notamment en juillet 2001 lors de la création de l'Observation de la Qualité de l'Air intérieur. Cependant, dans la mesure où notre recherche vise précisément à comprendre et à mesurer les logiques d'autonomisation de ce problème public par les acteurs qui s'en saisissent, la méthode permet de travailler exclusivement sur les articles qui le conçoivent comme un problème relativement autonome.

MEDIAS GENERALISTES					
Type de média	Titre	Descriptif	Archives	Durée (ans)	Nb art.
Agences de presse	<u>AFP (fait)</u>	Agence de presse internationale basée à Paris, diffusion 24h/24, 365 jours par an	2001-2013	12,3	11
<b>Total agences</b>	<b>1 titre</b>				<b>11</b>
PQN	<u>La Croix (fait)</u>	Quotidien national d'information générale	1995-2013	17,8	29
	<u>Le Figaro (fait)</u>	Quotidien national d'information générale	1996-2013	16,7	57
	<u>L'Humanité (fait)</u>	Quotidien national d'information générale	1999-2013	13,5	8
	<u>Libération (fait)</u>	Quotidien national d'information générale	1995-2013	18	27
	<u>Le Monde (fait)</u>	Quotidien national d'information générale	1987-2013	26,4	49
<b>Total PQN</b>	<b>5 titres</b>				<b>170</b>
Magazines	<u>Acteurs publics (fait)</u>	Magazine généraliste national bimestriel ou trimestriel	2007-2013	4,7	1
	<u>L'Express (fait)</u>	News magazine national hebdomadaire	1993-2013	20	7
	<u>Marianne (fait)</u>	Magazine politique national hebdomadaire	2007-2013	6,4	1
	<u>Le Point (fait)</u>	Hebdomadaire national d'actualité générale et politique	1995-2013	18	9
	<u>Valeurs actuelles (fait)</u>	Hebdomadaire national d'information générale	2000-2013	13,3	1
<b>Total magazines</b>	<b>5 titres</b>				<b>19</b>
PQR	<u>Le Parisien (fait)</u>	Quotidien régional (région parisienne et Oise, 10 éditions locales)	1998-2013	15,1	64
	<u>La Voix du Nord (à faire)</u>	Quotidien régional (région Nord/Pas-de-Calais, 25 éditions locales)	2004-2013	9,3	95
	<u>Ouest-France (à faire)</u>	Quotidien régional (Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, 42 éditions locales)	2003-2013	9,6	179
	<u>Le Courrier Picard (à faire)</u>	Quotidien régional (Picardie, Somme, Oise, Aisne)	2009-2013	3,8	35
	<u>Le Progrès (à faire)</u>	Quotidien régional (Rhône, Ain, Loire, Haute Loire, Jura, Saône et Loire, Côte d'Or)	1997-2013	16,6	124
<b>Total PQR</b>	<b>5 titres</b>				<b>468</b>
Télévision	<u>France 2 (à faire)</u>	Chaîne nationale publique	NR	NR	NR
<b>Total télévision</b>	<b>1 titre</b>				<b>NR</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 titres</b>		<u>Chiffre provisoire</u>		<b>662</b>

Pour les **médias spécialisés**, nous avons constitué le corpus à partir des archives disponibles sur les sites Internet de différents titres. Conformément au projet initial, nous avons retenu 7 titres répartis dans trois catégories : **deux revues médicales de grande diffusion** (*Le quotidien du médecin* et *Le Généraliste*) ; un journal d'une association de défense des consommateurs (*UFC-Que Choisir*) ; quatre **revues spécialisées** sur les questions environnementales (*Air Pur*, *Pollution atmosphérique*, *Revue environnement Risques et Santé*, *Journal de l'environnement*)

Comme pour les médias généralistes, la recherche a été menée à partir du mot-clé <air intérieur> pour l'ensemble des titres, à l'exception des revues *Air Pur* et *Pollution Atmosphérique*<sup>5</sup>. Au total, comme le résume le tableau ci-dessous, le corpus de médias spécialisés compte 441 documents

MEDIAS SPECIALISES					
Type de média	Titre	Descriptif	Archives	Durée (ans)	Nb art.
Revue médicale	<i>Le quotidien du médecin</i>	Quotidien national d'information professionnelle, médicale et générale	2001-2013	12	46
	<i>Le Généraliste</i>	News magazine médical hebdomadaire	?	?	1
<b>Total revues médicales</b>	<b>2 titres</b>				<b>47</b>
Associations de consommateurs	<i>Que Choisir</i>	Revue mensuelle nationale de l'UFC-Que Choisir	2001-2013	12	41
<b>Total associations de consommateurs</b>	<b>1 titre</b>				<b>41</b>
Revue spécialisée environnement	<i>Air Pur</i>	Revue semestrielle sur la pollution atmosphérique publiée par le comité Nord Pas-de-Calais de l'APPA	1999-2013	14	72
	<i>Pollution atmosphérique</i>	Revue scientifique bimensuelle de l'APPA	2006-2013	7	54
	<i>Revue environnement Risques et Santé</i>	Revue bimestrielle à comité de lecture de la Société française de santé et environnement	2002-2013	11	118
	<i>Journal de l'environnement</i>	Quotidien d'information spécialisé en santé, sécurité et environnement	2004-2013	9	109
<b>Total revues environnement</b>	<b>4 titres</b>				<b>353</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 titres</b>				<b>441</b>

Loin de n'être qu'une simple « revue de presse », dont la finalité resterait essentiellement descriptive, ce recueil de données vise ici à saisir et à analyser, à partir du corpus d'articles, les mises en forme journalistiques du problème de la pollution de l'air intérieur.

#### Mutualisation des résultats avec l'équipe de recherche

Les données recueillies au cours du dépouillement du corpus sont systématiquement portées à la connaissance des autres membres de l'équipe Airin, à travers l'Intranet. L'Intranet utilise un système de Wiki (outil collaboratif pour la recherche) afin de constituer tout au long du projet une base de données sur la PAI.

<sup>5</sup> Ces deux revues publiées par l'APPA ont un statut particulier dans notre corpus dans la mesure où ce sont les seules qui sont spécialisées sur la question de la pollution de l'air. Il était donc préférable de retenir tous les articles, y compris ceux qui n'utilisent pas l'expression « air intérieur ». Les articles retenus devaient donc répondre au moins à l'un des trois critères suivants : 1/ comporter l'expression « air intérieur » dans leur titre, 2/ être inclus dans une rubrique spéciale sur l'air intérieur ou l'environnement intérieur, 3/ traiter de manière spécifique d'un ou plusieurs polluants de l'air intérieur, y compris lorsque l'expression « air intérieur » n'est pas utilisée explicitement.

**Les archives de presse ont ainsi permis de réaliser une chronologie de la construction du problème de la PAI, de la fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Chaque événement (115 pour l'instant) est décrit, sa source mentionnée et les éventuels documents correspondants (rapport, article, etc.) mis en ligne. Un travail semblable est réalisé sur l'annuaire de la PAI, qui répertorie l'ensemble des acteurs concernés (l'annuaire compte 144 entrées pour l'instant, parmi lesquelles 99 organismes et institutions).**

### **Mise en place de l'instrument de codage statistique**

Parallèlement à la constitution du corpus de documents, nous avons donc mis en place un instrument de codage statistique adapté à nos hypothèses de travail. Réalisé à partir d'un logiciel de tableur cet outil permet de rentrer, pour chaque document considéré, seize informations différentes réparties dans douze catégories, qui font ensuite l'objet d'un traitement statistique. Les catégories d'analyse ont été élaborées au terme d'une phase de test, durant laquelle les deux enquêteurs ont croisé leur lecture respective d'un corpus limité d'articles (une vingtaine). Le traitement statistique des données est réalisé selon trois modalités : toutes sources confondues ; par titre unique ou groupe de titres ; par période.

La première information recueillie est le nom du média dans lequel le document a été publié. Pour chaque média retenu, des recherches sont menées pour connaître son histoire, sa diffusion, son organisation interne et toutes les données permettant d'éclairer le traitement éditorial du problème de la PAI. Nous avons également pris garde au fait que les périodes couvertes par les archives de ces journaux sont inégales, ce qui ne permet pas toujours de réaliser des statistiques cumulées sur l'ensemble des titres. Les résultats de ces recherches sont compilés dans des fiches techniques publiées sur l'Intranet de l'équipe Airin. Ils permettent à la fois de guider l'interprétation des résultats statistiques et de préparer la grille d'entretien qui sera utilisée auprès des journalistes.

La deuxième information est le titre complet du document. Elle fournit une première indication du type de traitement journalistique de l'information sur la PAI. Elle permet également de retrouver facilement un article sur la base en cas de besoin.

La troisième information est la date exacte de publication. Afin de mesurer l'évolution quantitative de la couverture médiatique de la PAI dans le temps, nous avons choisi une échelle annuelle, qui était la plus pertinente au regard de la fréquence de publication des articles.

La quatrième information est la taille du document, mesurée au nombre de mots. Elle permet de comparer entre les différents titres et entre différentes périodes la surface éditoriale consacrée au problème de la PAI. Un des enjeux consiste notamment, en lien avec le point suivant, à mesurer la part des articles en format long (type reportage) et en format court (type brève).

La cinquième information recueillie est la rubrique dans laquelle le document est inséré. Nous avons distingué sept rubriques qui se retrouvent sous des formes variables dans les différents titres : actualité politique et opinion/débat ; société, pages locales et régionales ; sciences, santé et environnement ; économie et entreprises ; vie pratique, maison et famille ; autre.

La sixième information est l'auteur du document, lorsque ce dernier est signé. Nous pouvons ainsi mesurer, pour chaque auteur (journaliste, scientifique, responsable administratif, élu, représentant associatif, etc.), le nombre d'articles écrit sur la PAI, et comparer ces chiffres entre eux au sein d'un titre, entre différents titres ou dans le temps. Ces données serviront de base à la sélection des acteurs qui feront l'objet d'entretiens à l'automne 2013.

La septième information est le type de document analysé. Six catégories sont distinguées : éditorial ; article d'information ; reportage ; brève ; interview ; autre type. La distinction entre « article d'information » et « reportage » est importante car elle permet de différencier entre un journalisme « assis » (ou « de desk ») et un journalisme « de terrain ». Mais c'est également la plus délicate à opérer, car bien souvent les articles relèvent des deux catégories à la fois. Nous avons donc adopté le principe de codage suivant. Lorsque l'article reprend uniquement des sources de seconde main, nous le classons comme « article d'information ». Lorsque le journaliste est allé chercher des informations de première

main, directement auprès des personnes ou des organismes concernés, nous classons l'article comme « reportage ». Cependant, lorsqu'une seule personne est interrogée, sans croisement des sources, nous classons comme « article d'information ».

La huitième information correspond aux sources d'information citées dans le document. Nous avons distingué sept sources différentes : les acteurs politiques ; les acteurs du champ bureaucratique ; les organismes internationaux : les scientifiques, experts et médecins ; les associations citoyennes, les témoins et victimes ; les entreprises et les professionnels du bâtiment ; les autres sources. Chaque source citée correspond à une unité : le nombre de sources et le nombre d'articles est donc différent, dans la mesure où certains articles citent plusieurs sources, et d'autres aucune.

Les informations correspondant aux neuvième, dixième et onzième ensembles visent à fournir une mesure statistique du cadrage médiatique du problème de la PAI. Nous avons distingué entre les causes de la PAI, ses effets et les solutions envisagées pour résoudre le problème.

Parmi les causes, nous avons sélectionné une dizaine de sources régulièrement incriminées, en adoptant une entrée non pas par les substances chimiques (les journaux généralistes étant destinés à un large public et non à des spécialistes) mais par les produits (colles, tabac, éléments de décoration, produits de bricolage ou d'entretien, appareils de combustion, humidité et moisissures, allergènes, air extérieur, amiante, structure du bâtiment, etc.).

Pour mesurer le traitement journalistique des effets de la PAI, nous avons distingué entre les populations touchées (femmes enceintes, enfants et nourrissons, adultes bien portant, personnes vulnérables, etc.), les symptômes observés (problèmes respiratoires, cancer, troubles de la reproduction, allergies, etc.) et les espaces pollués (établissements scolaires, lieux de travail, domicile, etc.).

Pour mesurer les solutions envisagées dans les médias pour résoudre le problème de la PAI, nous avons distingué entre deux catégories : les solutions « individuelles » (ou privées) et les solutions « collectives » (ou publiques). Les solutions individuelles sont classées par ordre croissant de contrainte pour les occupants ou gestionnaires des bâtiments : la simple vigilance individuelle (aérer son logement) correspond à une contrainte minimale, alors que le changement de mode d'habitat (passer en habitation écologique) correspond à l'inverse à une contrainte maximale. Entre les deux, se trouvent des solutions individuelles plus ou moins contraignantes, de la mesure de la PAI à son domicile jusqu'à amélioration de la structure du bâtiment (le système de ventilation par exemple). Les solutions collectives vont, de leur côté, de la surveillance de la PAI par des organismes agréés à l'interdiction de certaines substances chimiques, en passant par l'étiquetage des produits toxiques, la reconnaissance légale de leur toxicité, la mise en place de systèmes d'alerte de la population (campagnes d'information, dispositifs éducatifs) ou la mise en place de nouvelles normes de construction des bâtiments.

Enfin, afin de combiner l'analyse quantitative et qualitative du corpus, nous avons regroupé dans une douzième rubrique les remarques et commentaires divers des enquêteurs, afin de conserver une trace systématique des observations réalisées au cours du dépouillement du corpus.

Le tableau page suivante donne un aperçu synthétique de ce système de codage dont nous présentons ensuite les premiers résultats sur le corpus de documents analysé à ce stade de la recherche.



SYSTEME DE CODAGE DES DOCUMENTS	
1. Nom du média	
2. Titre du document	
3. Date de publication	
4. Taille du document	
5. Rubrique	<i>Actualité politique, opinion/débat</i>
	<i>Société, pages locales et régionales</i>
	<i>Science, santé, environnement</i>
	<i>Economie et entreprises</i>
	<i>Vie pratique, maison, famille</i>
	<i>Autre</i>
6. Auteur(s)	
7. Type de document	<i>Editorial</i>
	<i>Article d'information</i>
	<i>Reportage</i>
	<i>Brève</i>
	<i>Interview</i>
	<i>Autre</i>
8. Source(s) d'information	<i>Acteurs politiques</i>
	<i>Acteurs bureaucratiques</i>
	<i>Organismes internationaux</i>
	<i>Scientifiques, experts, médecins</i>
	<i>Associations citoyennes, victime</i>
	<i>Entreprises, professionnels du bâtiment</i>
	<i>Autre</i>
9-10-11. Cadrage du problème	<b>9. Causes invoquées :</b> Colles ; tabac ; éléments de décoration ; produits de bricolage et d'entretien ; appareils à combustion, humidité et moisissures ; allergènes ; air extérieur ; amiante ; structure du bâtiment ; autre, pas de cause
	<b>10. Effet(s) mentionnés</b> <i>Populations touchées :</i> femmes enceintes ; enfants et nourrissons ; adultes bien portant ; populations vulnérables ; tout le monde ; ; autre ; pas de population <i>Symptômes constatés :</i> problèmes respiratoires ; cancer ; troubles de la reproduction ; problèmes neurologiques ; allergies ; autre ; pas de symptôme <i>Espaces concernés :</i> écoles et crèches ; lieux de travail ; domicile privé ; transports ; autre ; tous les bâtiments ; environnement extérieur ; pas d'espace
	<b>11. Solutions envisagées</b> <i>Solution individuelles :</i> vigilance (aérer son logement, etc.) ; Mesurer, capter (à titre privé) ; Purifier l'air ; Produire et consommer des biens moins toxiques ; Améliorer la structure des bâtiments ; Changer de mode d'habitat <i>Solutions collectives :</i> surveillance de la QAI ; étiquetage des produits polluant ; Système d'alerte du public ; imposer de nouvelles normes de construction des bâtiments ; reconnaissance du caractère nocif de certaines substances ; interdiction de certaines substances chimiques ; autre solution ; pas de solution
12. Remarques et commentaires	

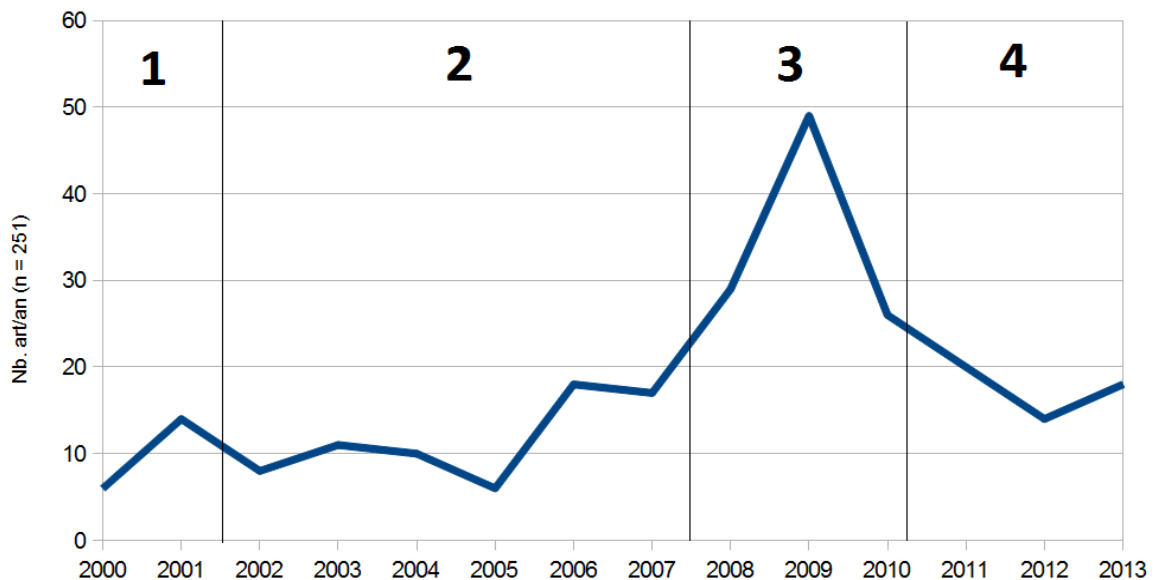
## Premiers résultats

Le codage statistique des 264 articles de presse analysés pour le moment permet de présenter des résultats provisoires. Dans un premier temps, nous proposons une analyse globale du corpus<sup>6</sup> et dans un second temps deux études de cas centrées sur les quotidiens *Le Monde* et *Le Parisien*.

## Analyse globale du corpus

Tout d'abord, en prenant comme indicateur la fréquence de publication des articles, nous obtenons la courbe suivante sur la période 2000-2013, qui permet de distinguer quatre principales séquences sur un plan chronologique :

La couverture du problème de la PAI dans les médias généralistes (2000-2013)



La première séquence se situe entre la première occurrence de l'expression « air intérieur » dans un article du quotidien *Libération* de janvier 1995 [La Casinière, 1995] et se termine, suite à la remise d'un rapport de la mission d'information parlementaire sur la qualité de l'air le 30 mai précédent [Frat, 2001, *La Croix*, 2001], par la création de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur le 10 juillet 2001 [Miserey, 2001, Guihare, Poy, Serrano, 2001]. Dans cette première phase, le nombre d'articles sur le sujet est relativement limité (n=19) et oscille, tous titres confondus, entre zéro et huit articles par an<sup>7</sup>. Dans cette période « discrète » ou « à bas bruit », le traitement médiatique de la PAI correspond à « l'émergence » du problème dans l'espace public.

La seconde séquence se situe entre le début de la prise en charge du problème par les pouvoirs

6 Pour rappel, le corpus comprend une agence de presse (AFP, 11 articles), cinq quotidiens nationaux (*Le Monde*, 49 articles ; *Le Figaro*, 57 articles ; *La Croix*, 29 articles ; *L'Humanité*, 8 articles ; *Libération*, 27 articles), cinq news magazine (*Acteurs publics*, 1 article ; *Le Point*, 9 articles ; *L'Express*, 7 articles ; *Marianne*, 1 article) et un quotidien régional (*Le Parisien*, 64 articles)

7 Il faut prendre les chiffres correspondant à cette période avec prudence, dans la mesure où l'on ne dispose que d'archives incomplètes pour la période antérieure à 2000-2001. Cependant, lorsque les archives remontent relativement plus loin dans le temps (*Le Monde* en 1987, *Le Point*, *L'Express* et *Libération* en 1995 ou *Le Figaro* en 1996), on peut constater que le nombre d'occurrences de l'expression « air intérieur » reste nulle avant l'an 2000, à l'exception de *Libération* (2 occurrences) et *Le Monde* (1 occurrence). De ce fait, on peut considérer que l'incomplétude des archives n'invalide pas les résultats présentés ici.

publics (création de l'OQAI en 2001) et l'ouverture du premier « Grenelle de l'environnement », fin septembre 2007. Cette phase est marquée par une augmentation significative du nombre d'articles consacrés à la PAI (n=69). Le chiffre oscille entre 8 et 18 articles par an, tous titres confondus. La couverture journalistique de la PAI dans cette période est marquée par la prise en charge du problème par des organes administratifs centralisés. On peut considérer que le traitement médiatique est assez largement en écho aux stratégies de communication des pouvoirs publics (comme on le verra plus loin avec l'analyse des sources), et peut à ce titre qualifier cette phase « d'institutionnalisation » du problème.

La troisième séquence correspond à la période des deux « Grenelles de l'environnement », depuis le lancement le 28 septembre 2007 de l'étape 2 du premier « Grenelle » (consultation des publics) [Ministère de l'écologie, 2012] et la promulgation de la loi dite « Grenelle 2 » le 12 juillet 2010, qui crée une section « Qualité de l'air intérieur » dans le code de l'environnement (Loi n° 2010-788). Cette période est marquée par un traitement médiatique du problème de la PAI nettement plus soutenu que dans les trois autres périodes : 92 articles sont publiés, à raison de 17 à 49 articles chaque année, tous titres confondus. Le traitement médiatique correspond à (et favorise) la « politisation » du problème.

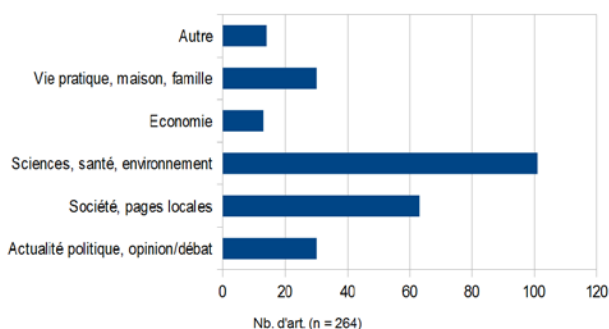
La quatrième période, plus difficile à caractériser car elle est contemporaine de l'étude, commence avec la mise en place réglementaire du deuxième « Grenelle de l'environnement » (juillet 2010) et se poursuit jusqu'à aujourd'hui (juillet 2013). Elle se caractérise par une couverture médiatique moins forte que la précédente, mais plus importante que la phase d'institutionnalisation du problème en 2001-2007. En effet, 84 articles sont publiés dans cette séquence, à raison de 14 à 26 articles par an tous titres confondus. On peut considérer que cette phase correspond à une période de « routinisation » du traitement médiatique de la PAI.

**Le tableau ci-dessous présente une synthèse de cette périodisation :**

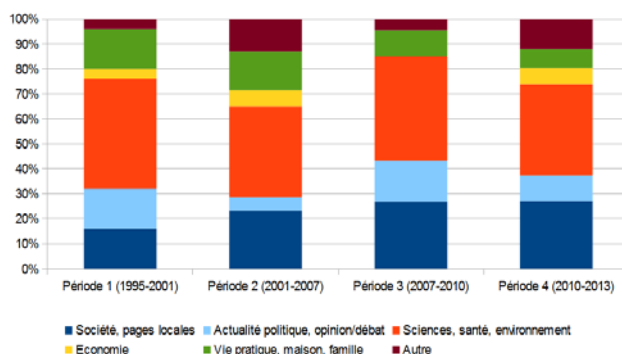
	<b>Séquence 1</b> 1995-2001	<b>Séquence 2</b> 2001-2007	<b>Séquence 3</b> 2007-2010	<b>Séquence 4</b> 2010-2013
	EMERGENCE	INSTITUTIONNALISATION	POLITISATION	ROUTINISATION
<b>Nb total d'articles</b>	19	69	92	84
<b>Nb. d'articles/an</b>	0 à 8	8 à 18	17 à 49	14 à 26

L'analyse du rubricage des articles sur la PAI permet de constater que deux types de rubriques concentrent la plupart des articles publiés sur le sujet : celles consacrées aux questions de science, de santé et d'environnement (101) ainsi que les rubriques « société » et les pages locales (69). Elles sont suivies à égalité par les rubriques liées à l'actualité politique (30) et à la vie pratique, la maison et la famille (30). Les articles qui traitent de la PAI dans les rubriques économiques sont dans l'ensemble moins nombreux (14). D'un point de vue chronologique, on peut remarquer une différence entre les périodes que nous avons distinguées : la part des articles présents dans les rubriques « politiques », qui sont les plus légitimes dans les hiérarchies professionnelles des journalistes de la presse d'information générale et politique (et se trouvent le plus souvent en début de journal), diminue significativement entre la période 1 et la période 2, avant de remonter de façon notable dans la période 3. De même, la proportion des articles insérés dans les rubriques « vie pratique, maison, famille » (qui, au contraire, tendent à être considérées comme les moins légitimes d'un point de vue journalistique) tend à diminuer sur l'ensemble de la période, alors que les articles des rubriques « société et pages locales » tendent au contraire à augmenter. On peut y voir un effet de la légitimation progressive du problème de la PAI dans l'espace public (corollairement à une médiatisation et une politisation croissantes)

Le rubricage des articles sur la PAI dans les médias généralistes (1995-2013)

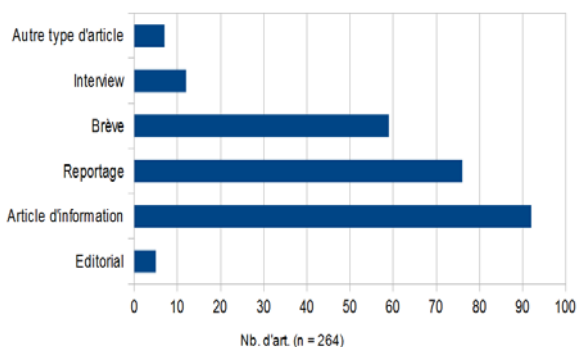


Rubricage des articles sur la PAI par période dans les médias généralistes (1995-2013)

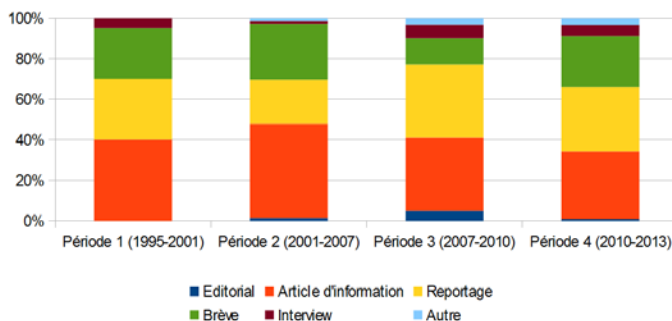


Si l'on prend ensuite comme indicateur le type d'articles publiés sur la PAI sur l'ensemble des titres entre 1995 et 2013, on peut constater que trois formes journalistiques dominent : les articles d'information (92), les reportages (76) et les brèves (59). Relativement peu d'interviews sont proposées (12) et - fait remarquable - seuls 5 éditoriaux sont publiés sur le sujet (dont 4 durant la séquence 3). On peut y voir un indicateur du faible niveau général de politisation du problème, bien que celle-ci soit en relative augmentation sur l'ensemble de la période<sup>8</sup>. Chronologiquement, on peut observer une proportion moins grande de reportages dans la période 2 par rapport aux autres périodes, au profit d'articles d'information et de brèves, qui sont pour beaucoup des reprises de communiqués d'organismes publics comme l'OQAI ou encore le CSTB (voir plus loin sur les sources d'information).

Types d'articles sur la PAI dans les médias généralistes (1995-2013)



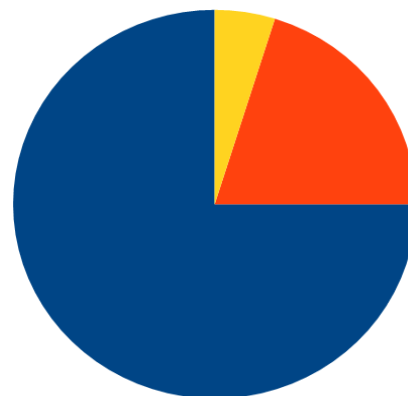
Types d'articles sur la PAI par période dans les médias généralistes (1995-2013)



8 De plus, sur les 5 éditoriaux qui traitent de la PAI, deux d'entre eux le font soit pour critiquer le coût des politiques publiques de lutte contre la PAI et ses effets sur le niveau d'imposition des contribuables [Baverez, 11/9/2008], soit pour dénoncer une forme de peur infondée (« l'éco-anxiété ») liée à une « mode » pour les préoccupations environnementales [Peyret, 13/1/2009]

Dans le corpus analysé, nous avons pu identifier 124 journalistes signataires (ou co-signataires) d'articles sur la PAI, parmi lesquels 30 au *Parisien*, 19 au *Monde*, 19 au *Figaro*, 15 à *La Croix* et 14 à *Libération*. Dans cette population, on peut distinguer trois principaux groupes, en prenant comme indicateur le nombre d'articles par journaliste. Une première catégorie regroupe des journalistes auteurs ou coauteur d'un seul article. Plus des trois quarts des journalistes (93 sur 124, soit 75 %) sont dans ce cas. Une deuxième catégorie, qui représente un cinquième de la population (25 sur 124, soit 20 %), regroupe des journalistes auteurs de 2 à 5 articles sur la PAI. Enfin, une troisième catégorie, minoritaire mais importante dans la couverture médiatique du problème, regroupe des journalistes spécialisés en santé et/ou environnement, auteurs de 6 à 13 articles sur le sujet. On trouve 6 journalistes dans ce cas (5 %) : Benoît Hopkin (6) et Pascale Santi (8) au *Monde*, Yves Miserey (13) et Marielle Court (12) au *Figaro*, Denis Sergent (7) à *La Croix* et Frédéric Mouchon (13) au *Parisien*. Ces journalistes seront contactés à l'automne 2013 pour des entretiens.

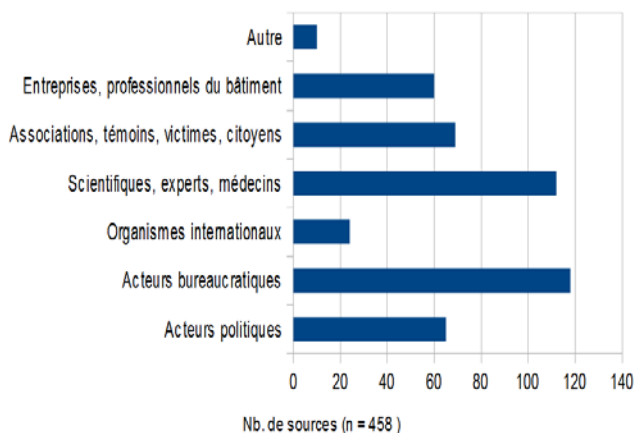
Nombre d'articles sur la PAI par journaliste (médias généralistes - 1995-2013)



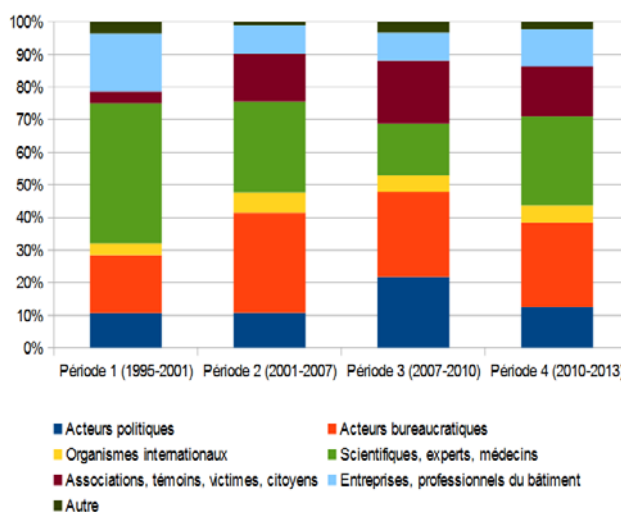
■ Un seul article ■ De 2 à 5 articles ■ De 6 à 13 articles

Majoritairement, deux sources d'information sur la PAI (458 sources citées en tout) sont privilégiées par les journalistes sur l'ensemble de la période et des titres considérés : les sources administratives (118 citations) et les sources scientifiques et médicales (112). Les sources associatives et les citoyens ou victimes (69), les acteurs politiques (65) et les personnes issues des mondes de l'entreprise et du bâtiment (60) sont également citées régulièrement, mais de façon moins fréquente. Enfin les organismes internationaux (comme l'OMS par exemple) sont cités comme sources d'information dans 24 cas. D'un point de vue chronologique, on peut constater que dans la période 1, ce sont les scientifiques et les médecins qui sont les plus cités (12), alors qu'ils perdent ce privilège au profit des acteurs administratives dans les périodes 2 (34) et 3 (31). Cependant, dans la période 4, les scientifiques et les médecins reprennent légèrement le dessus (52 citations contre 49 pour les acteurs administratives). On peut également observer que c'est dans la période 3, durant laquelle le problème est le plus saillant tant sur le plan médiatique que politique, que les acteurs politiques (26) et associatifs (23) sont les plus cités comme sources par rapport aux autres

Sources d'information sur la PAI dans les médias généralistes (1995-2013)



Sources d'information sur la PAI par période (médias généralistes 1995-2013)



périodes.

Pour terminer sur cette analyse globale du corpus, plusieurs résultats se dégagent quant au cadrage médiatique de la PAI dans les titres de presse généraliste étudiés pour le moment. Parmi les causes de PAI les plus souvent incriminées on trouve principalement trois catégories de polluants présents dans les bâtiments : les produits de bricolage et d'entretien (cités 108 fois), les éléments d'ameublement et de décoration intérieure (103) et les colles présentes notamment dans les tapisseries (98). Viennent ensuite les polluants de l'air extérieur (57), le tabac (48), les appareils à combustion dégageant du monoxyde de carbone (44) ainsi que les allergènes d'origine biologique comme les poils d'animaux (42) et l'humidité et les moisissures (38). Curieusement, l'amiante qui pourrait être considéré comme un polluant intérieur de premier plan n'est cité que rarement (7), et principalement dans la période 1. Cela qui peut s'expliquer par l'autonomie dont jouit ce problème depuis le scandale de santé publique dont il a été l'objet dans les années 1990-2000 [Henry, 2007] : l'amiante jouit en quelque sorte d'un statut à part<sup>9</sup>. On notera également que, dans beaucoup d'articles, aucune cause de PAI n'est mentionnée (35). Sur un plan chronologique, l'absence de cause est corrélée au degré de politisation et d'autonomisation du problème : dans la période 1, un seul article ne mentionne aucune cause, contre 7 dans la période 2, 12 dans la période 3 (le chiffre diminue ensuite en proportion dans la période 4). Concernant les polluants incriminés, on peut également observer que certains d'entre eux bénéficient d'un « privilège » en fonction des périodes considérées, au détriment d'autres. Ainsi, la PAI par l'air extérieur est la cause la plus fréquemment citée dans la période 1, alors que son importance diminue dans les périodes suivantes.

Pour mesurer le cadrage médiatique concernant les effets de la PAI sur la santé humaine, rappelons que nous avons distingué entre les populations touchées, les symptômes observés et les espaces concernés par la PAI. On observe ainsi que, le plus fréquemment, aucune population spécifique n'est mentionnée dans les articles comme victime de la PAI (67 cas sur 267). De plus, lorsqu'une population est mentionnée, il s'agit le plus souvent de la population en général, sans discrimination (65). Seul le groupe des enfants et des nourrissons bénéficie d'un statut de victime de la PAI - attestée ou potentielle - bien identifié (68). En ce qui concerne les symptômes, un constat similaire peut être établi : la plupart du temps (93 cas sur 379), aucun symptôme particulier n'est mentionné. Lorsque c'est le cas, les symptômes les plus fréquemment mentionnés sont les problèmes respiratoires (79), les cancers (66), les allergies (49), les troubles de la reproduction (28) et les problèmes neurologiques (19). Enfin, lorsque les articles évoquent les bâtiments concernés par la PAI, ils citent prioritairement le domicile privé (95 cas sur 305), les écoles et les crèches (59), les lieux de travail (42) et les transports en commun ou privés (21). Dans nombre de cas, c'est l'ensemble des bâtiments qui est évoqué sans plus de précision (40) ou bien aucun bâtiment spécifique (25). Finalement, il se dégage un tableau relativement flou des effets de la PAI, qu'il s'agisse des populations concernées, des symptômes qu'elles peuvent présenter ou des bâtiments les plus pollués.

Parmi les solutions envisagées pour résoudre le problème de la PAI, l'analyse synchronique du corpus montre un privilège accordé à deux actions principales : une action « collective » qui est la surveillance de la pollution de l'air intérieur par des organismes agréés (évoqué 93 fois) et une action « individuelle » consistant à assurer une bonne aération des bâtiments (62). Dans l'ensemble, la répartition entre solutions « individuelles » (213) et « collectives » (221) est relativement équilibrée. Les solutions individuelles qui priment, en-dehors de l'aération des bâtiments, sont l'amélioration de la structure des bâtiments (33), l'évaluation à titre privé de la PAI (32) et la purification de l'air intérieur par des méthodes comme la photocatalyse ou les plantes dépolluantes (28) – méthodes qui font cependant l'objet de nombreux débats quant à leur efficacité réelle. La solution consistant à changer radicalement de mode d'habitat est celle qui est la moins souvent évoquée (24)<sup>10</sup>. Parmi les solutions « collectives », en-dehors de la surveillance de la PAI, c'est le développement de systèmes d'information et d'alerte du public qui occupe

---

9 On peut d'ailleurs se demander s'il s'agit d'un statut à part ou d'une mise à l'écart volontaire. Le journal *La Croix* rapporte ainsi le propos de M. Borloo en 2004 à propos de la PAI : « Il nous faut éviter un processus de type amiante » (Verdier, 24/06/2004).

10 Certains acteurs associatifs qui cherchent à se démarquer des discours officiels (comme l'UFC) dénoncent le privilège accordé, en matière de PAI, aux actions individuelles par rapport à l'action des pouvoirs publics, notamment à l'égard des producteurs de produits polluants [TIBBON G., 24/08/2010]. Ce contre-discours est également porté par les représentants d'organismes internationaux (comme l'OMS) qui observent que le fait d'ouvrir sa fenêtre (un mot d'ordre maintes fois répété par les organismes publics en charge de la question) n'élimine que très imparfaitement les micro-particules qui polluent l'air intérieur [Jouan, 30/01/2009].

la seconde position (38) et l'étiquetage des produits polluants la troisième (37). Les solutions collectives envisagées sont donc essentiellement d'ordre « symbolique » [Padioleau, 1977], à l'exception de celles visant à imposer de nouvelles normes de construction des bâtiments (34). Les mesures les plus « substantielles » visant notamment l'industrie chimique sont moins souvent envisagées, comme celles visant par exemple à reconnaître le caractère cancérigène de certaines substances (21) ou à en interdire la commercialisation et l'usage (21)<sup>11</sup>. On notera cependant des évolutions sur un plan chronologique, puisque le répertoire d'actions envisagées pour résoudre le problème se diversifie progressivement sur la période, aussi bien du côté des actions individuelles que collectives. On peut ainsi opposer la première période où les deux solutions « phares » évoquées plus haut dominant fortement les autres, et la période 4 qui se caractérise par un plus grand équilibre entre les différentes solutions possibles. On notera également que c'est dans les périodes 2 et 3 que les solutions collectives sont le plus souvent envisagées (51 % puis 50 % du total) par rapport aux solutions individuelles (38 % et 46 %), alors que la part entre ces deux types de solution se rééquilibre dans la phase 4 (respectivement 44 % et 45 %).

Après cette analyse globale du corpus, nous proposons une comparaison de la couverture journalistique du problème de la PAI dans deux quotidiens généralistes : l'un est un journal national au public plutôt élitiste (*Le Monde*) l'autre un journal régional au public plutôt populaire (*Le Parisien*)

## Etudes de cas : une comparaison *Le Monde*/*Le Parisien*

### *Le Monde, un traitement politique*

Notre corpus issu du journal *Le Monde*, quotidien national d'information générale, s'étend sur une période allant de décembre 1999 à avril 2013. Pendant cette période de 14 ans, 49 articles abordent la thématique de l'air intérieur. Le traitement de la pollution de l'air intérieur (PAI) se fait dans différentes rubriques même si nos statistiques montrent que la distribution des articles privilégie nettement les pages Santé (10), Vie pratique (10) et Environnement (14). Les types d'article relèvent principalement de l'information (21) et du reportage (14) et dans une moindre mesure de la brève (7). Enfin, près d'une vingtaine de journalistes ont écrit sur le sujet.

D'un point de vue dynamique, le traitement de la PAI dans *Le Monde* semble, à ce stade de nos analyses, répondre à 4 phases distinctes.

La première est une phase à « bas bruit » ou « discrète » au cours de laquelle le sujet est traité de façon sporadique par un seul journaliste (Benoit Hopquin). Cette phase débute à la toute fin des années 1990. Le premier article date de décembre 1999. Il aborde la PAI comme un moyen de justifier les avantages que présenterait la construction de bâtiments, essentiellement d'habitation, utilisant des procédés et des matériaux biologiques. Relevons également que jusqu'au milieu de l'année 2001, la PAI est majoritairement pensée comme un effet de la pollution de l'air extérieur. Au sein de ce cadrage aussi englobant que dominant, la PAI se trouve notamment convoquée pour relativiser les progrès affichés par les autorités publiques en matière de lutte contre la pollution de l'air extérieur. Si les sources mobilisées par le journaliste sont variées (enquête, interview de scientifiques, médecins, associations, professionnels du

---

11 La définition des réponses collectives à apporter au problème de la PAI constitue un enjeu de luttes dont la presse rend compte dans certains articles. Ainsi, lors du lancement du deuxième Plan Santé-Environnement (PSE2) en juillet 2009, la secrétaire d'Etat à l'écologie Chantal Jouanno, explique, sans donner plus de précisions, que « certains réclament un moratoire [sur les substances toxiques], alors que c'est de recherche dont nous avons impérieusement besoin » [Court, 21/07/2009]. De même, alors que la Ministre de l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet mène, début janvier 2012, une opération de communication dans un magasin de bricolage de la région parisienne pour vanter les mérites de la nouvelle norme d'étiquetage des produits polluants, le porte-parole de l'association France Nature Environnement Benoit Hartmann appelle à une mesure plus radicale consistant, non pas à simplement étiqueter les produits, mais à « renoncer à un certain nombre de solvants quand on sait qu'ils sont toxiques » [AFP, 05/01/2012])

bâtiment, politiques), le propos se veut critique vis à vis du dispositif de surveillance de la qualité de l'air extérieur qui décrirait mal son ampleur, mais aussi vis-à-vis de l'efficacité des mesures prises pour la combattre. C'est, par exemple, ce qu'illustre en mai 2001, un article dans lequel Annette Peulvast-Bergeal, alors député PS des Yvelines est interviewé pour déclarer : " *Si l'air extérieur s'améliore, en revanche, l'air intérieur est médiocre* ".

A partir de juillet 2001, s'ouvre une nouvelle phase au cours de laquelle le problème de la PAI acquiert une plus grande visibilité sans pour autant s'autonomiser d'autres problèmes comme ceux de la pollution de l'air extérieur ou de la rénovation urbaine. Cette période que l'on peut qualifier d'institutionnalisation de la PAI se clôt en septembre 2007. Elle est marquée par trois caractéristiques principales. La première est une diversification des journalistes. En 6 ans, 6 journalistes traitent de la question dans 5 rubriques différentes. La seconde caractéristique, peut alors sembler paradoxale. En effet, cette diversification des auteurs ne s'accompagne pas d'une diversification des sources mais plutôt de leur réduction. Paradoxe qui s'explique au moins en partie par la création en 2001 de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), organisme public qui fournit progressivement l'essentiel des données chiffrées commentées par les journalistes. La troisième évolution porte sur la forme que prend le traitement journalistique de la PAI. Cette forme se modifie pour s'équiper en chiffres et pourcentages.

En effet, à mesure que l'OQAI multiplie ses activités de surveillance et de production d'études, par exemple sur les logements et/ou les populations les plus touchés par la PAI ou encore sur les produits à l'origine de cette pollution (le formaldéhyde par ex.), ces « mises en chiffres » de la PAI sont reprises dans les articles des journalistes. Ces derniers tendent, en outre, à associer aux différentes mesures et quantifications de l'étendue du problème proposés par l'OQAI, deux registres principaux de solutions. Le premier repose sur la nécessité de poursuivre une surveillance publique de la PAI afin « justement » d'en prendre toute la « mesure » et cela afin de pouvoir informer le mieux possible les publics concernés. Discours journalistique qui s'avère largement homéomorphe à celui de l'OQAI. Le second registre n'y échappe pas non plus mais se veut davantage « pratique ». Il s'agit de rappeler des gestes simples dont la responsabilité et la mise en œuvre incombent essentiellement aux individus. Le maître-mot étant d'aérer son logement.

Un des articles les plus exemplaires de cette seconde phase date de novembre 2006. Intitulé « *Une trentaine de polluants relevés dans les maisons* » et signé par Françoise Chirof, cet article tout en reprenant les premiers résultats d'une enquête de l'OQAI dresse la liste des produits chimiques concernés (formaldéhyde, benzène styrène, toluène etc.), regrette l'absence de valeurs guides ou de seuils de concentration tout en assurant, comme l'OQAI le préconise qu' : « *ouvrir les fenêtres est un geste indispensable. Pour assurer le renouvellement de l'air, il faut aérer pendant une dizaine de minutes, soit après une activité polluante, soit le matin dans les chambres.* ».

Enfin, on distingue une troisième phase qui s'ouvre avec les travaux préparatoires au premier Grenelle de l'environnement en septembre 2007. Si on peut qualifier de saillante cette troisième phase de la carrière médiatique de la PAI, elle est aussi marquée par une politisation accrue du problème. Sous l'influence des différentes lois dites « Grenelle » la PAI devient un enjeu sur lequel différents acteurs politiques se prononcent, en particulier les ministres concernés.

Entre septembre 2007 et juillet 2010, les articles consacrés à la PAI se multiplient comme l'occurrence du terme. Ainsi, vingt articles y font référence en un peu moins de 3 ans contre 10 entre décembre 1999 et septembre 2007. La diversité des auteurs s'accroît (au moins 10 différents) comme celle des rubriques concernées (7). Dans l'ensemble la production journalistique reste fortement dépendante des données issues des différentes études menées par l'OQAI sur certains types de bâtiments (école, crèche) et/ou certaines populations (écoliers), mais cette source dominante se trouve complétée voire concurrencée par



les avis d'autres organismes (OMS, HCSP), associations (ASEF), médecins (pneumologues, cancérologues, allergologues) ou scientifiques (André Cicoella par ex.).

On peut faire l'hypothèse que cette nouvelle diversification des sources est le signe de l'émergence d'un espace concurrentiel dans lequel évolue désormais la PAI, et dont Le Journal *le Monde* rend compte. Dans le contenu des articles, apparaît ainsi progressivement une tension entre deux modes d'approche du problème de la PAI. Le premier, officiel, se focalise sur les produits polluants pris séparément dans le but d'informer le public sur les vecteurs de diffusion (colle, peinture, revêtement, bougie, etc.). L'autre mode se veut plus critique. Il interroge la fiabilité des données et mesures de surveillance prises par l'OQAI pour en souligner les limites en mettant, par exemple, en avant un possible « effet cocktail » sur la santé des personnes exposées. « Effet cocktail » que l'approche produit par produit et/ou substance chimique par substance chimique ne permet pas d'analyser.

Cette « tension » est particulièrement visible dans un article d'avril 2009 signé par Pascale Santi qui est intitulé « A l'intérieur, l'air que l'on respire est encore plus pollué. De la peinture aux solvants, en passant par les sprays ou les meubles, les substances potentiellement nocives sont légion ». Typique de la production journalistique de cette troisième phase, les travaux de l'OQAI y sont certes repris mais pour en souligner l'incomplétude grâce à l'hypothèse de « l'effet cocktail ». Notion qui vise à rappeler non seulement que certains produits non pas été pris en compte ou que les interactions entre les produits polluants déjà connus pourraient avoir des effets sur la santé insuffisamment analysés. Cette critique des savoirs officiels est alors étayée par l'avis d'un expert, déjà connu et reconnu pour son travail de lanceur d'alerte sur la nocivité de certains produits chimiques, à savoir d'André Cicoella qui invite à la vigilance en prévenant que : « *l'on a focalisé [les recherches] sur des polluants «classiques» comme le benzène et le formaldéhyde, mais l'enjeu est plus sur les substances de type perturbateurs endocriniens, qui généralement ne sont pas mesurées, alors qu'elles contaminent la quasi-totalité de la population, qu'il s'agisse du bisphénol A (BPA), des polybromés, des phtalates ou des pesticides* ».

A partir de juillet 2010, s'ouvre une quatrième phase qui s'étend jusqu'à aujourd'hui. Celle-ci est marquée par une forme de routinisation/normalisation du traitement journalistique du problème de la PAI. Entre juillet 2010 et avril 2013, 17 articles font référence à l'air intérieur ou la PAI. La diversité des auteurs, des sources, des rubriques et des types d'article persiste même si les articles d'information et les reportages sont les plus nombreux (6 et 6). La forme « scandale » est ici dominante, ce qui peut être le signe d'un traitement « normalisé » de ce type de sujet. L'attention est ainsi plus particulièrement portée sur la PAI touchant des populations vulnérables, comme les enfants et les écoliers. L'exposition de cette population est jugée d'autant plus problématique, qu'elle est jeune, que plusieurs spécialistes y révèlent une augmentation significative de maladies allergiques, que cette population est exposée malgré elle, notamment à l'école, ce qui engage, en conséquence, directement la responsabilité des autorités publiques. Un des articles les plus significatifs de cette dernière phase date de mars 2012. Signé par Paul Benkimoun, il est intitulé « *Près d'un tiers des écoliers exposés à un air contaminé. Un cadre juridique de plus en plus strict* ». Après un titre accrocheur, le journaliste y rappelle les mesures existantes en France à savoir que : « *deux décrets du 2 décembre 2011 définissent les conditions de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP), et fixent les valeurs guides pour le formaldéhyde et le benzène. Un troisième décret, du 5 janvier 2012, prévoit dès le 1er juillet, la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur, notamment dans les établissements scolaires. Quelque 56 000 écoles, collèges et lycées sont concernés* ».

## *Le Parisien, un traitement par la proximité*

Notre corpus du journal *Le Parisien*, quotidien régional d'information générale, s'étend sur une période allant de septembre 1998 à mai 2013. En 15 ans, 64 articles traitent ou abordent la thématique de l'air intérieur et/ou de la pollution de l'air intérieur (PAI). Les statistiques réalisées sur le corpus montrent que la distribution de cette thématique se fait prioritairement dans les pages « Environnement » (18), « Locales » (17), « Santé » (9) et « Actualité politique » (9). Les types d'article relèvent principalement du « reportage » (25), de l'information (16) et de la brève (14). Enfin, près d'une vingtaine de journalistes ont écrit sur le sujet de la PAI.

D'un point de vue dynamique, la carrière du problème de la PAI dans *Le Parisien* semble, à ce stade de nos analyses, pouvoir se distinguer en 4 phases distinctes.

Comme pour le journal *Le Monde*, la première phase est à « bas bruit » ou « discrète ». Elle s'étend de septembre 1998 à juillet 2001. Au cours de cette période le sujet est abordé à seulement 3 reprises par au moins deux journalistes (Marc Payet et Michel Valentin). Si un premier article daté du 28 septembre 1998 aborde la PAI de manière anecdotique, le second article en date du 8 juillet 2000 présente un cadre de traitement du problème qui se répètera au cours des années suivantes. Dans cet article on relève d'abord une distinction incertaine entre PAI et « pollution de l'air extérieur » :

*« Les polluants sont en effet nombreux à la maison : il y a ceux de la rue qui parviennent à s'immiscer à la faveur d'une fenêtre ouverte, ceux du parking souterrain que laissent parfois échapper les conduites d'aération de l'immeuble, sans oublier les allergènes naturels provenant du sol et de la végétation (pollens, acariens) amenés par les vents ou les animaux domestiques, les émanations de tabac, voire l'amiante. »*

Ensuite, pour le journaliste, l'importance de la PAI s'évalue à l'aune d'un lien supposé, qui doit être confirmé, avec certaines pathologies :

*« L'enjeu est d'importance, car on suppose, sans en avoir pour l'instant la preuve absolue, que la pollution intra-muros joue un rôle dans la progression de certaines maladies chroniques, comme les affections respiratoires (bronchiolites, asthme), mais aussi dans le développement des cancers ».*

Enfin, l'article annonce une prise en charge du problème par les pouvoirs publics avec la création prochaine d'un organisme public, l'OQAI, dont la mission sera de prendre la mesure du problème grâce à plusieurs études menées afin d'inventorier la gamme des polluants pouvant être incriminés. Les sources mobilisées par les journalistes sont essentiellement officielles (CSTB, Rapport sur la pollution atmosphérique de deux députés, Annette Peulvast-Bergeal, PS, et Jean-Michel Marchand Vert). D'une façon globale, le propos journalistique relaye un discours politique qui, en se montrant critique à l'égard des dispositifs existants de surveillance et de lutte contre la pollution, vise à légitimer la mise en œuvre de nouvelles actions et/ou organismes comme l'OQAI.

A partir de juillet 2001, s'ouvre une nouvelle phase, dite d'institutionnalisation, au cours de laquelle le problème de la PAI acquiert une visibilité plus grande tout en s'autonomisant même de façon incomplète : la PAI reste liée au problème plus global de la pollution de l'air ou s'avère un moyen de rendre compte de pathologies spécifiques comme les allergies. L'analyse de cette période qui se clôt en septembre 2007 permet de distinguer trois caractéristiques principales dans le traitement journalistique de la PAI. La première est une diversification des journalistes. En 6 ans, 7 journalistes écrivent 12 articles dans 3 rubriques différentes. 7 sont présentés dans la rubrique « Environnement », ce qui est peut être le signe d'une amorce d'autonomisation du problème. De plus, notons ici que deux journalistes sont

particulièrement actifs puisqu'ils écrivent plus de la moitié des articles consacrés à la PAI : Charles de Saint Sauveur (4) et Michel Valentin (3).

Pour autant, comme dans le cas du journal *Le Monde*, cette diversification des auteurs ne s'accompagne pas d'une diversification des sources mais de leur réduction. Paradoxe qui tient, là aussi, à la création en 2001 de l'OQAI, organisme qui va fournir l'essentiel des informations chiffrées traitées par les journalistes. On notera cependant, que Charles de Saint Sauveur est, parmi les journalistes, celui qui mobilise les sources les plus diversifiées et celui qui donne, le plus, la parole à des acteurs se voulant critique à l'égard du dispositif public existant, c'est par exemple le cas pour des associations (Greenpeace/WWF), des lanceurs d'alerte/scientifique (André Cicoella, Suzanne Déoux), ou des confrères (UFC-Que choisir).

La troisième caractéristique est que, au cours de cette seconde phase, le traitement journalistique de la PAI s'équipe en connaissances notamment à mesure que l'OQAI multiplie ses activités de surveillance et de production de chiffres. Mais si ces données chiffrées circulent et sont reprises dans certains articles, on note que les journalistes du *Parisien* abordent davantage la PAI par les produits ménagers et les matériaux vecteurs de pollution (produits ménagers, le tabac, les poils d'animaux) que par les produits chimiques incriminés (formaldéhyde, benzène, etc.). Le traitement de la PAI se donne ainsi à voir et à lire plus comme un problème de proximité et de vie quotidienne que dans le journal *Le Monde* où les aspects techniques sont plus présents.

Ce choix pour la proximité se trouve renforcé par les thématiques sur l'allergie et l'asthme qui sont moins compliquées pour aborder les effets sur la santé de la PAI que les risques pour la reproduction ou les effets neurotoxiques. Comme en écho aux conseils de prévention formulés par les organismes publics comme l'OQAI ou des acteurs politiques (ministre, par ex.), plusieurs articles du *Parisien* rappellent que des gestes simples et des mesures de vigilance individuelle, dont l'aération reste le maître-mot, permettent de lutter « efficacement » contre la PAI. Un des articles les plus exemplaires de cette seconde phase date de novembre 2002. Intitulé « L'air de votre salon ne vaut guère mieux que celui des rues ! » et signé par Charles de Saint-Sauveur, cet article dresse l'inventaire des menaces en prenant soin d'être compréhensible par tout un chacun :

*« Au chapitre des dangers qui nous guettent sournoisement, le principal reste le monoxyde de carbone, qui émane d'appareils vétustes et fait chaque année plusieurs dizaines de morts en France. Dans le séjour, pièce de prédilection des fumeurs, le tabac s'imprègne partout et, avec lui, le benzène, source de cancer. La chambre à coucher, ensuite, est un véritable nid à acariens, petites bestioles qui pullulent par millions dans les matelas et les oreillers, et ce, d'autant plus que l'atmosphère est confinée. La liste noire n'est pas finie : il faut aussi compter avec les moisissures qui prolifèrent dans les pièces humides et surchauffées, les poils de chat, très allergènes, le radon (gaz naturel radioactif), qui augmente les risques de cancer du poumon, et tous les composés organiques volatils (COV) qui s'échappent de nos petits produits nettoyants... Bref, autant de polluants spécifiques à l'habitat dont on ne soupçonne ni l'existence ni la nocivité. ».*

Après l'énumération des dangers, pièce par pièce, vient l'explication des causes. Fondée essentiellement sur l'expertise de la présidente de l'OQAI, cette explication renvoie la responsabilité de la PAI aux individus, puisque « en perdant la culture de la maison, nous avons oublié la règle de base qui est de bien ventiler son logement. Pendant trop longtemps, on s'est focalisé sur les économies d'énergie en oubliant les aspects sanitaires ». Les solutions proposées relèvent également de la responsabilité individuelle et cela alors même que les frontières du problème restent encore floues :

*« Alors, que faire ? Se claquemurer dans son cocon, quitte à y laisser des plumes, ou inviter chez soi l'air de la ville, chargé de gaz d'échappement ? Un dilemme que tentent de résoudre les études actuelles sur les transferts de pollution entre airs extérieur et intérieur. En l'état actuel des connaissances, il vaut mieux*

*aérer son appartement, la plupart des polluants externes n'ayant, de toute façon, aucun mal à franchir le pas de votre porte. Une seule exception : lors des pics d'ozone. Sinon, de l'air ! ».*

La troisième phase qui s'ouvre avec les travaux préparatoires au premier Grenelle de l'environnement en septembre 2007, peut, comme pour le journal *Le Monde*, être qualifiée de « saillante ». De même, la carrière de la PAI dans *Le Parisien* fait l'objet d'une politisation. Les différentes lois dites « Grenelle » explique au moins en partie le processus. La PAI devient rapidement un enjeu politique sur lequel les ministres concernés doivent se prononcer (Mme Kosciusko-Morizet, Mme Jouano, Mme Bachelot, M. Borloo) ainsi que d'autres acteurs politiques, qu'ils ou elles soient issus de la majorité ou de l'opposition (M. Bussereau, M. Santini, Mme Blandin, M. Bernard, etc.). Entre septembre 2007 et juillet 2010, les articles consacrés à la PAI se multiplient : 28 articles y font référence en un peu moins de 3 ans contre 15 entre septembre 1998 et septembre 2007. Comme pour *Le Monde*, la diversité des auteurs s'accroît (au moins 13 différents) et 4 rubriques principales concentrent l'essentiel des articles (Environnement, Société, Actualité politique et Santé).

L'OQAI reste une source d'information importante mais est moins dominante car fortement concurrencée par d'autres organismes publics (AFFSET, ADEME, INERIS, INPES, CSTB, etc.) ou des associations (AIRparif, Afise, ASE, UFC-Que choisir etc.). En revanche, si peu de médecins ou de scientifiques se prononcent dans *Le Parisien*, on trouve plus d'acteurs économiques et de témoins/victimes que dans *Le Monde*. Cette diversification des sources d'information conduit à conférer une plus grande surface sociale au problème. La PAI concerne ainsi un nombre accru de bâtiments (domicile, école, lieu de travail) ainsi que les transports (métro, voiture). Les populations concernées se diversifient même si les enfants restent la population la plus souvent citée notamment par le biais des expositions à l'école.

D'un point de vue général, on peut dire que la ligne éditoriale du *Parisien* sur la PAI conduit moins à en faire un enjeu concurrentiel, ce qu'il est, qu'un problème devant être davantage connu du public et reconnu par les pouvoirs publics ; l'insistance sur l'école étant, comme pour *Le Monde*, un moyen d'engager la responsabilité des pouvoirs publics.

Un article significatif de cette période a pour titre « *avec des gestes simples, on peut réduire la pollution chez soi* ». Daté avril 2009, le journaliste Frédéric Mouchon y commente les propos de la Ministre Roselyne Bachelot dont l'interview constitue le principe même de l'article. Le caractère exemplaire de ce papier réside notamment dans le fait que l'importance de la PAI tient en grande partie au fait que la Ministre s'exprime à son sujet. L'ampleur et la gravité du problème sont abordées avec des phrases simples : « *Pour certains polluants, on peut observer une concentration jusqu'à quinze fois plus importante à l'intérieur qu'à l'extérieur* », souligne le ministère de la Santé. Sachant que nous passons en moyenne quatorze heures par jour à notre domicile, Roselyne Bachelot juge urgent que chacun réduise son exposition à la pollution intérieure. » ; ou encore « *entre les effluves de tabac, les bougies parfumées, les peintures et les produits d'entretien, nous inhalons chaque jour un redoutable cocktail de substances dangereuses*. ». Les solutions décrites sont essentiellement informationnelles :

« *Roselyne Bachelot, lance samedi une campagne radio et un guide grand public détaillant tous les bons gestes à adopter à la maison pour respirer un air intérieur plus sain. Il sera distribué à 2 millions d'exemplaires dans les pharmacies, les cabinets médicaux, les maternités, les syndicats de copropriété et les agences immobilières* ».

Cette solution, « un guide d'information » renvoie donc la responsabilité de la vigilance et de l'action vers les individus, dont la responsabilité est centrale pour la Ministre :

*« Les citoyens sont en première ligne pour agir. Aérer son logement, éviter l'accumulation de substances potentiellement cancérigènes chez soi doit devenir une démarche aussi habituelle que de trier ses déchets ménagers. ».*

Enfin, l'évocation d'une possible solution « normative » n'est pensée que pour mieux orienter le choix des consommateurs et non pas contraindre les industriels à opter pour des modes moins polluants de production :

*« Pour que les consommateurs fassent le bon choix, nous envisageons de rendre obligatoire un étiquetage clair des substances chimiques potentiellement dangereuses contenues dans les produits d'entretien, les colles et les solvants utilisés par les particuliers ».*

En juillet 2007, s'ouvre une quatrième phase dans la carrière de la PAI dans *Le Parisien*. Celle-ci est aussi marquée par une forme de routinisation/normalisation du traitement journalistique du problème. Entre août 2010 et mai 2013, 20 articles font référence à l'air intérieur ou à la PAI. La diversité des auteurs, des sources et des rubriques persistent même si pour cette dernière catégorie « Les pages locales » dominent avec 10 articles contre 5 pour la santé et 1 pour l'environnement. Les types d'article abordant la PAI sont très majoritairement des reportages (9), des brèves (6) et des articles d'information (3). Contrairement au journal *Le Monde*, aucune forme rhétorique spécifique ne se distingue réellement, même si la déclinaison locale d'un même évènement est fréquente.

On peut dire ici que le PAI tend à se dissoudre dans d'autres thématiques pour en éclairer un aspect ou donner une couleur plus général à un papier. Ainsi par exemple la mise en évidence d'une pollution des sols sous un bâtiment public ou sous une usine située à proximité d'habitations, permet de soulever la question d'une possible pollution de l'air et donc de l'air intérieur. Autre exemple, l'exposition des salariés de pressing au perchloroéthylène sert à interroger une éventuelle PAI que subiraient les riverains habitant à proximité de ce type d'établissement. Ou encore, la mise sur le marché de nouveaux produits « bio » destinés à des services déjà existants comme les salons de coiffure, permet de souligner l'amélioration de la qualité de l'air dans ce type de commerce. Enfin, les solutions proposées par des entreprises pour purifier ou améliorer la PAI sont autant d'occasions d'aborder le sujet.

## **Conclusions provisoires**

Nous insisterons ici sur une hypothèse forte qui nous semble devoir être poursuivie et discutée dans la suite de notre recherche. En effet, contrairement à ce que montre un certain nombre de travaux consacrés au rôle des médias dans l'émergence des « scandales » de santé publique [Champagne, Marchetti 1994, Champagne, 1999, Henry, 2007, Marchetti, 2010, Romeyer 2010, Nollet, 2010], il apparaît que dans le cas de la PAI la phase de politisation intervient *après* une phase d'institutionnalisation-bureaucratisation du problème et sa prise en charge par un organisme public, l'OQAI. De plus, on notera également que le processus de « mise en scandale » par la dénonciation publique du problème [(Bolanski, 1984] demeure limité. Cette hypothèse théorique et ce constat empirique semblent, à ce stade de notre enquête, congruents avec la problématique que nous avons posé au départ.

En effet, dans ce cadre d'analyse nous faisons l'hypothèse qu'un des obstacles à l'émergence de la PAI comme problème saillant sur l'agenda public était le flou de sa définition lié à la dispersion du problème dans des catégories multiples. Nos premiers résultats permettent d'objectiver ce flou et cette dispersion. Nous mettons ainsi en évidence que le traitement journalistique du problème de la PAI : distribue le problème dans des rubriques éclatées ; que de nombreux journalistes s'en saisissent de façon principalement sporadique ; que les causes, symptômes et bâtiments concernés sont multiples.

Mais nous montrons également que le problème est, relativement tôt dans sa carrière, associé aux pouvoirs publics. En effet, depuis 2001, ceux-ci le saisissent au sein d'un dispositif public, l'OQAI, qui produit

un véritable travail « d'intelligence scientifique » sur la PAI [Buton, 2006]. Une des questions qui se pose est donc dorénavant de comprendre comment ce « capital informationnel » [Bourdieu, 2012] accumulé par les services de l'Etat sur la PAI, a, d'une part, pu jouer un rôle dans les formes d'expression publique du problème, et, d'autre part, conduit à orienter les solutions envisagées (par exemple le tryptique aérer, surveiller, informer).

## Bibliographie

BAVEREZ N. (11/9/2008), « Travailler plus pour payer plus d'impôts », *Le Point*.

BERARD Y., CRESPIAN R. (2010), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes

BERLIVET L., (2004) « Une biopolitique de l'éducation pour la santé. La fabrique des campagnes de prévention », in : *Le gouvernement des corps*, Fassin D., Memmi D. (dir.), Paris, Éditions de l'EHESS (collection "Cas de figure"), p. 37-75.

BEST J. (dir.) (1995), *Images of issues: Typifying Contemporary Social problems*, New York, Aldine

BUTON F., (2006) « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, 65, p. 71-91

CASINIERE (de la) N. « Périls en la demeure », *Libération*, 25 janvier 1995.

CEFAÏ D. (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, p. 46-66

CHAMPAGNE P. (1999), « Les médias et les risques », Actes du séminaire Risques collectifs et situations de crise, CNRS Editions, Paris

CHAMPAGNE P., MARCHETTI D. (1994), « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, p. 40-62

CHATEAURAYNAUD F. et TORNAY D. (1999), *Les Sombres précurseurs : Une Sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS

DEOUX S., DEOUX P. (1993), *L'écologie, c'est la santé : l'impact des nuisances de l'environnement sur la santé : connaître pour agir au quotidien*, Paris, Editions Frison-Roche, 539 p.

DOBRY M. (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

DOURLENS Ch. (2002), « La dynamique du dépliement : La mise sur agenda du saturnisme infantile » in : Cl. Gilbert (dir.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Actes du colloque du 7 février 2001, Paris, L'Harmattan, p.65-78

DOURLENS Ch. (2009), « La construction des problèmes fluides, le cas du saturnisme infantile » in : C. Gilbert et E. Henry (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique ?*, Paris, La Découverte, p.133-154

FRAT Muriel, « Les villes respirent un peu mieux », *Le Figaro*, 31/05/2001

GAMSON W., CROTEAU D., HOYNES W., SASSON T. (1992) « Media Images and the Social Construction of reality », *Annual Review of Sociology*, 18, p. 373-393.

- GARRAUD Ch., (1990), « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'année sociologique*, vol. 40, p. 17-41.
- GILBERT C. (2003), « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1/114, p. 55-72
- GILBERT C., HENRY E. (dir) (2009), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte
- GILBERT C., HENRY E. (2012), « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53/1, p. 35-59
- GIRARD J.-F., EYMERI J.-M. (1998), *Quand la santé devient publique*, Paris, Hachette Littératures
- GUIHAIRE É.; POY C.; SERRANO A. (11/07/2001), « Contrôle de l'air », *L'Humanité*, p. 2
- GUSFIELD J. (2009), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* (1981), Paris, Economica
- HENRY E. (2007), *Amiante. Un scandale improbable, Sociologie d'un problème publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes
- LA CROIX (31/05/2001), « La pollution de l'air est sous-estimée en France », *La Croix*, p. 3
- LASCOUMES P. BOUTARIC F., RUMPALA Y., VAZEILLES I. (2002), « L'obligation d'information instrument d'action publique. Surveillance et délibération dans la lutte contre la pollution atmosphérique », Rapport CEVIPOF CNRS, ADEME
- MANDIN C. (2008), « Elements d'information relatifs aux dispositions réglementaires applicables pour le formaldéhyde en France », *Air Pur*, 74, 2008
- MARCHETTI D. (2010), *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG.
- MATHIEN M. (dir.) (1999), *Médias, santé, politique*, Paris, L'Harmattan
- McCOMBS M., SHAW D. (1972), « The agenda-setting function of mass media », *Public Opinion Quarterly*, Vol. 36, p. 176-187.
- MEAR G. (2003), *Nos maisons nous empoisonnent : guide pratique de l'air pur chez soi*, Mens, Terre Vivante Editions, 192 p.
- MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE (28/12/2012), « La genèse du Grenelle de l'environnement », *Site Internet*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-genese-du-Grenelle-de-l.html>
- MISEREY Y. (11/07/2001), « Un observatoire pour observer l'air domestique », *Le Figaro*
- NEVEU E. et FRANÇOIS B. (dir.) (1999), *Espaces Publics Mosaïques. Acteurs, Arènes et Rhétoriques des débats contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Res Publica »
- NOLLET J. (2010), « Politiques publiques et médias », in BOUSSAGUET Laurie et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, Références, p. 469-475
- OLLIVIER-YANIC C. POURCHET M., DESMARCHELIER D. et DUCARD D. (2011), *Le cancer dans les médias (1980-2007)*, Paris, INCa
- PEYRET E. (13/01/2009), « Ecothérapeute, soigne-moi », *Libération*.
- ROCHFORT D.A. et COBB R.W. (1994), « Problem Definition : An Emerging Perspective », in : D.A. Rochfort et R.W. Rochfort (dir.), *The Politics of Problem Definition : Shaping the Policy Agenda*, Lawrence, University Press of Kansas, coll. "Studies in government and public policy", p. 1-31.
- ROMEYER H. (2010), *La santé dans l'espace public*, (dir.), Rennes, Presses de l'EHESP

- ROMI R. (2009), "Loi Grenelle I : programme, promesses ou vœux pieux ?", *Droit de l'environnement*, septembre, 171, p 32
- RUMPALA Y. (2004) « De l'objectivation des risques à la régulation des comportements. L'information sur la qualité de l'air comme instrument d'action publique », *Réseaux*, 4, 126, p. 177-212
- SCARWELL H.-J. (2012), "Analyse des décrets : nouveaux décrets pour la qualité de l'air intérieur dans certains ERP (Etablissement Recevant du Public) : décret sur les valeurs guides, décret sur la surveillance et décret sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP.", *Pollution atmosphérique*, 216, janv-juin
- SCHLESINGER Ph. (1992), « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n°51, p. 75-98
- STAR S. L. et Griesemer J.R. (1989), « Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 190739 », *Social Studies of Science*, vol. 19, 1989, p. 387-420
- STRÖMBÄCK, J. (2008) « Four Phases of Mediatization: An Analysis of the Mediatization of Politics », *The International Journal of Press/Politics*, 13 (3), pp. 228-246
- SUNDELL J. (2004), « On the history of indoor air quality and health », *Indoor Air*, 14/7, p. 51-58
- UTARD J.-M. (2004), « Journalisme et publicité, entre rationalités techniques et talent personnel. Quelle place pour les « savoirs savants » ? », *Études de communication*, n°1, vol. 27, [En ligne] URL : <http://edc.revues.org/index202.html>
- VERDIER M (24/06/2004), « Les véhicules les plus polluants vont être pénalisés », *La Croix*



## 7.4 Sélection d'articles de presse

« *La France découvre aujourd'hui que les matériaux de construction et de décoration peuvent être nocifs* » : le dévoilement du problème (*Libération*, 1995)

**LA CASINIÈRE Nicolas de, « Périls en la demeure », *Libération* (rubr. VOUS), mercredi 25 janvier 1995, p. 24-25**

Etre malade en restant chez soi. C'est possible et même courant. Depuis quelques années, les médecins ont remarqué une recrudescence des allergies, inflammations et intoxications diverses contractées à l'intérieur des habitations ou des bureaux. Ces désagréments peuvent être provoqués par l'existence dans les murs ou les canalisations de petits parasites comme les blattes, les acariens ou les cafards, qui pullulent dans les atmosphères tièdes et moites des habitations modernes. Mais il ne suffit pas toujours de bien aérer ou de supprimer les matelas en laine pour rester en bonne santé. Avec vingt ans de retard sur ses voisins, la France est en train de découvrir que certains matériaux de construction ou de décoration, peintures, revêtements ou autre mousses d'isolation peuvent être nocifs.

Maux de tête, rhinites, allergies, asthme, pneumonies: les bâtiments peuvent rendre malades. La qualité de l'air domestique, qu'on suppose généralement moins polluée que l'atmosphère extérieure, mérite pourtant elle aussi d'être surveillée. D'autant que l'homo urbanus passe près de 90% de son temps entre quatre murs, chez lui, au bureau, dans les magasins.

Réunis à Nantes la semaine dernière, quelque deux cents experts, médecins, ingénieurs et architectes ont fait le point, plongeant dans un bain néo-hygiéniste. Né au XIXe siècle, l'hygiénisme, qui était grandement fondé sur les ravages de la tuberculose, était plutôt passé de mode à l'ère des antibiotiques. Or, voilà qu'il reprend du poil de la bête. La recrudescence des allergies respiratoires, au poil de chat, au pollen mais aussi aux fientes de blattes et d'acariens, n'y est pas pour rien.

### **Les bestioles de l'humidité.**

"Réalisé depuis vingt ans pour économiser l'énergie, le confinement des habitations encourage le développement des acariens, des blattes et des allergènes des chats", dit le Dr Dixsault, de la Direction générale de la santé. Doubles-vitrages, chasse au vent coulis, isolation des portes et fenêtres calfeutrées, suppression des conduits de cheminée rendent les logements de plus en plus étanches. Le manque d'aération accroît l'humidité provenant des vapeurs de cuisine, de douches et même celle des plantes vertes ou de la respiration humaine. Cette humidité se condense près des parois froides et l'atmosphère se charge de spores de moisissure que l'on respire.

Les acariens et les blattes qui adorent cette tiédeur moite se reproduisent alors à qui mieux mieux. Dans la maison, elles ont une prédilection pour les lieux sombres, chauds et humides: fonds de placards, recoins de salle de bains, conduits et tuyauteries. La conception actuelle des immeubles, bureaux et équipements publics favorise la répartition de ces colonies de cafards, via les canalisations, gaines techniques, vide-ordures et colonnes montantes.

### **Attention aux moquettes**

Chez soi, la prévention des foyers d'allergènes est simple: aérer la literie en grand régulièrement, éviter les matelas et moquettes en laine, véritables réservoirs d'acariens. Préférer les nouveaux revêtements synthétiques et antiallergéniques. Un sol lisse facilement lessivable permet de cumuler le lavage et l'indispensable aération. Les peintures acaricides ne servent pas à grand-chose: ces petites bêtes ne grimpent pas aux murs. Certaines de ces peintures sont d'ailleurs hautement toxiques!

Enfin, dans les endroits à risques, il convient de signaler les cabinets des allergologues. C'est là qu'un asthmatique risque le plus une crise. Cette version nouvelle du cordonnier le plus mal

chaussé est soulignée par Christian Cochet, ingénieur au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB): "C'est dans les salles d'attente des allergologues que l'on dénombre le plus d'allergènes du chat, que le passage de l'aspirateur ne fait qu'envoyer en l'air. A la limite, il faudrait une salle blanche, désinfectée chaque soir au bactéricide, et hyperventilée."

### **Composés organiques volatils**

L'hygiène des bâtiments se mesure d'abord à ce que l'on y respire. Avec près de vingt ans de retard sur ses voisins, la France découvre aujourd'hui que les matériaux de construction et de décoration peuvent être nocifs. Premiers épinglés: les mousses d'isolation thermique utilisant l'urée-formol et les panneaux en particules de bois exhalant du formaldéhyde qui peut irriter les voies respiratoires et les yeux. Depuis dix ans, les industriels ont réussi à limiter les vapeurs émises par les panneaux dérivés du bois, et la France rejoindra cette année les normes allemandes, quatre fois plus draconiennes.

Le CSTB étudie désormais les papiers peints, moquettes, parquets vitrifiés, dalles de linoléum, peintures et vernis, colles et enduits, meubles en agglo, laines isolantes et leurs émanations de composés organiques volatils (COV), comme le formaldéhyde, le benzène, l'acétone, l'hexane, le toluène, le trichloréthylène. Une cinquantaine de ces douceurs ont été identifiées, s'évaporant dès le déballage du produit ou sur une longue durée après pose ou installation. L'effet persistant s'observe avec les matériaux solides, moquettes, isolants, papiers peints. Même faibles, les concentrations dans l'air intérieur s'avèrent dix fois supérieures aux valeurs de l'air extérieur.

### **Mieux connaître les produits**

Les maisons neuves ou rénovées sont plus exposées que les habitats anciens. Effets estimés: irritation des muqueuses et de la gorge, yeux qui piquent; voire fatigue et somnolence quand les concentrations de ces COV dépassent 25 mg par m<sup>3</sup>.

Les risques respectifs de chaque COV sont mal connus, comme leur nocivité à long terme ou les effets de l'interaction de ces émanations gazeuses. Des recherches sont pourtant en cours pour agréer les produits les moins nocifs selon des standards européens à établir. Aux USA, les fabricants de moquettes commencent à informer leurs clients des émissions de COV générées par leurs produits.

Au demeurant, il faut craindre que la connaissance des risques ne fasse que suivre la mise en oeuvre de matériaux. L'amiante offre un exemple évident de ce retard à l'allumage. Les premiers troubles occasionnés par l'amiante datent de 1912.

A l'époque, personne n'a cru les travailleurs exposés, et les enquêtes médicales ont conclu au non-lieu. Il a fallu attendre les années 70 pour prouver scientifiquement le risque repéré soixante ans auparavant. Et aujourd'hui, on ne connaît pas encore tous les endroits où s'est nichée l'amiante, notée anonymement comme "flocage de protection" dans bien des plafonds à l'époque où les risques étaient méconnus ou niés.

D'autant que la prolifération de nouveaux matériaux de synthèse, dont on sait qu'ils ne sont pas totalement inertes mais dont on ne maîtrise pas les interactions, rend la prévention difficile. "Il y a tellement de substances chimiques créées chaque année, et de matériaux qui les intègrent, que l'évaluation toxicologique ne suit pas", soupire Christian Cochet au CSTB.

### **REPERES**

#### **Adresses :**

Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), laboratoire Pollem, 84, avenue Jean-Jaurès, 77420 Champs-sur-Marne. Tél.: 64.68.82.82.

Centre d'information du plomb, 52, rue Roger-Salengro, 4120 Fontenay-sous-Bois. Tél.: (16.1) 43.94.48.80.

Formation: Diplôme universitaire "Approche de la relation environnement-santé" entre l'école d'architecture et la faculté de médecine de Montpellier. Etudiants et formation continue. Contact: Norbert Chautard, école d'architecture. Tél.: (16) 67.63.34.30.

**Référence :**

L'Ecologie, c'est la santé, par deux médecins, Suzanne et Pierre Déoux, 540 pages sur l'impact des nuisances de l'environnement sur la santé, dont les pollutions électromagnétiques, les ordinateurs, la couleur et les plantes dans l'habitat. 180 F, Ed. Frison Roche, 1993.

© 1995 SA Libération. Tous droits réservés.

**« En l'état actuel des connaissances, il vaut mieux aérer son appartement » : les premières recommandations des pouvoirs publics (Le Parisien, 2002)**

**SAINT SAUVEUR (de) Charles, « L'air de votre salon ne vaut guère mieux que celui des rues ! », Le Parisien (rubr. VIVRE MIEUX), mercredi 27 novembre 2002, p. 10**

BIEN AU CHAUD, radiateurs à fond et toutes fenêtres fermées... Vous voilà paré à affronter l'hiver dans votre petit nid douillet, bien à l'abri du froid et de la pollution ambiante. Pourtant, vous auriez tort de vous croire à l'abri. Car la pollution, c'est aussi à la maison qu'elle fait des ravages, à tel point que les spécialistes estiment que l'air du salon ne vaut parfois guère mieux que celui des rues. Parent pauvre de la lutte antipollution, la question de l'air intérieur est, cette année, l'une des vedettes du salon Pollutech (grand rendez-vous annuel des professionnels de l'environnement), qui se tient à Lyon jusqu'à vendredi. On y apprendra, par exemple, qu'en vingt ans les cas d'asthme et d'allergie ont plus que doublé, en grande partie à cause de l'air que nous respirons au bureau, dans les transports ou à la maison. C'est-à-dire 90 % de notre temps en hiver.

**Poils de chat et gaz radioactif**

Au chapitre des dangers qui nous guettent sournoisement, le principal reste le monoxyde de carbone, qui émane d'appareils vétustes et fait chaque année plusieurs dizaines de morts en France. Dans le séjour, pièce de prédilection des fumeurs, le tabac s'imprègne partout et, avec lui, le benzène, source de cancer. La chambre à coucher, ensuite, est un véritable nid à acariens, petites bestioles qui pullulent par millions dans les matelas et les oreillers, et ce, d'autant plus que l'atmosphère est confinée. La liste noire n'est pas finie : il faut aussi compter avec les moisissures qui prolifèrent dans les pièces humides et surchauffées, les poils de chat, très allergènes, le radon (gaz naturel radioactif), qui augmente les risques de cancer du poumon, et tous les composés organiques volatils (COV) qui s'échappent de nos petits produits nettoyants... Bref, autant de polluants spécifiques à l'habitat dont on ne soupçonne ni l'existence ni la nocivité. Le pire, c'est que nous sommes en grande partie responsables. « En perdant la culture de la maison, nous avons oublié la règle de base qui est de bien ventiler son logement. Pendant trop longtemps, on s'est focalisé sur les économies d'énergie en oubliant les aspects sanitaires », explique Andrée Buchmann, présidente de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur. « La France est un pays où l'on vit dans des pièces plus chauffées qu'ailleurs et beaucoup plus qu'autrefois. On masque les odeurs de moisissures avec des parfums d'ambiance. On néglige d'entretenir les systèmes de ventilation. Et, pour finir, on oublie d'ouvrir grandes les fenêtres alors que c'est nécessaire plusieurs fois par jour. » Alors, que faire ? Se claquemurer dans son cocon, quitte à y laisser des plumes, ou inviter chez soi l'air de la ville, chargé de gaz d'échappement ? Un dilemme que tentent de résoudre les études actuelles sur les transferts de pollution entre airs extérieur et intérieur. En l'état actuel des connaissances, il vaut mieux aérer son appartement, la plupart des polluants externes n'ayant, de toute façon, aucun mal à franchir le pas de votre porte. Une seule exception : lors des pics d'ozone. Sinon, de l'air !

© 2002 Le Parisien. Tous droits réservés.

*« Selon l'étude réalisée par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur... » : la publication des recherches scientifiques (Le Monde, 2006)*

**CHIROT Françoise, « Une trentaine de polluants relevés dans les maisons », Le Monde (rubr. Rendez-vous), mercredi 29 novembre 2006, p. 26**

DE DANGEREUX polluants habitent nos maisons. Selon l'étude réalisée par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), « une trentaine de polluants chimiques, physiques et microbiologiques » ont été détectés dans 567 résidences, étudiées dans 74 communes réparties sur tout le territoire. L'amiante n'a pas été pris en compte et les niveaux de monoxyde de carbone sont « voisins de zéro ». La limite de cette étude réside dans le fait qu'il n'existe pas en France de « valeurs guides » auxquelles comparer les concentrations constatées dans les logements. Ces polluants sont classés en quatre catégories.

Les polluants chimiques. Certains font partie des sept substances particulièrement toxiques, dont l'éradication doit être considérée comme « hautement prioritaire ». Il s'agit du formaldéhyde (bougies, produits d'entretien, colles), du benzène (carburants, bricolage), de l'acétaldéhyde (panneaux de particules, isolants), des phtalates (plastiques) et des dichlorvos (insecticides). Ces produits sont suspectés de provoquer des maladies respiratoires ou neurologiques.

Du styrène (matières plastiques, matériaux isolants) et du toluène (peintures, colles, vernis, tapis), qui peuvent créer des troubles neurologiques, ont été trouvés dans un logement sur 541. Du toluène seul a été détecté dans 37 garages attenants à une résidence.

Les polluants biologiques. Chiens, chats et acariens exposent les habitants à des molécules chimiques (allergènes) à l'origine d'allergies ou de crises d'asthme. La moitié des logements présentent des taux importants de ces substances, mais les études scientifiques montrent que près de 80 % de la population n'est pas menacée par les allergènes d'acariens.

Les paramètres physiques. Les teneurs en particules (tabac, combustion, ménage, pollution extérieure) et en radon (gaz radioactif) se situent dans des limites qui ne présentent apparemment pas de danger.

Les paramètres de confort et de confinement. Dans la moitié des logements, la température est supérieure à 21 °C; 5 % de ces derniers la voient dépasser 25,5 °C dans les chambres à coucher. La moitié des logements présente un taux d'humidité dans l'air de 49 %, une proportion quasiment idéale. Le dioxyde de carbone, au contraire, est excessif dans 5 % des logements.

Conseils pour améliorer la situation. L'arrêt du tabac vient en tête des recommandations, car cigarettes, cigares et pipes dégagent plusieurs de ces substances dangereuses. La fumée est notamment une source de formaldéhyde.

Par ailleurs, l'OQAI recommande de bien lire les consignes d'utilisation des produits et de se renseigner auprès des fabricants et distributeurs sur leur dangerosité, de ne pas les mélanger et de les utiliser dans des endroits aérés. Cet organisme conseille aussi d'éviter l'utilisation intensive des pesticides, parfums d'ambiance, bougies et encens.

Enfin, ouvrir les fenêtres est un geste indispensable. Pour assurer le renouvellement de l'air, il faut aérer pendant une dizaine de minutes, soit après une activité polluante, soit le matin dans les chambres. Mais attention à penser à éteindre le chauffage de manière à éviter le gaspillage énergétique !

**© 2006 SA Le Monde. Tous droits réservés.**

*« Difficile pourtant de se passer de ces produits » : les enjeux commerciaux de la dépollution de l'air intérieur (Le Figaro, 2006)*

**LEBAS Maya, « Le nouvel air de nos intérieurs », *Le Figaro et vous* (rubr. Maison), lundi 25 septembre 2006, p. 39**

**ÉCOLOGIE Les détergents, parfums d'ambiance et matériaux de construction sont connus pour leurs effets polluants. Institutions et industriels se mobilisent pour réduire, voire éliminer leur toxicité. De nouveaux labels apparaissent.**

IMPOSSIBLE aujourd'hui d'ignorer les agents toxiques, ces composés organiques volatiles (COV) qui polluent nos intérieurs. On le sait désormais, l'air de nos habitations - dans lesquelles nous passons en moyenne 50 % de notre temps - peut être plus nocif que celui de la rue. Après la fumée de cigarette, « *les désodorisants d'atmosphère, antimites, aérosols, peintures et solvants constituent les pires dangers* », selon l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA).

Difficile pourtant de se passer de ces produits, tant ils facilitent ou égaiant notre quotidien. Du coup, des initiatives se mettent peu à peu en place pour diminuer leur toxicité. Ainsi Écocert, organisme de contrôle et de certification spécialisé dans l'agriculture et les cosmétiques biologiques, vient-il d'étendre son expertise à ces articles ménagers. Dans sa ligne de mire : les détergents, les textiles, et surtout les parfums d'ambiance, ces derniers n'étant jusque-là soumis à aucun label (*voir encadré*).

Cette action ne pouvait pas laisser indifférentes les enseignes comme Nature & Découvertes. « *J'étais convaincue de la nécessité de créer des parfums d'intérieur 100 % naturels*, explique Françoise Vernet-Aubertin, directrice marketing et communication de la marque. *De plus en plus, les consommateurs veulent faire entrer la nature chez eux.* »

Restait juste à convaincre les parfumeurs, contraints de composer avec une palette de senteurs naturelles plus restreinte que celle des compositions chimiques. C'est chose faite. Nature & Découvertes vient de commercialiser six vaporisateurs maison à base d'huiles essentielles, certifiés bio et 100 % naturels, fruits de deux ans de recherches encadrées par le cahier des charges d'Écocert. La marque a parallèlement édité un fascicule pédagogique, didactique et pratique, disponible en magasin et expliquant comment améliorer la qualité de l'air des intérieurs.

#### **Vivre sans intrus nocifs**

Le parfumeur Esteban, lui, a mis au point une bougie végétale d'où sont exclus tous les ingrédients issus de la pétrochimie. Et du côté des détergents, Monoprix ne cesse d'étendre sa gamme Monoprix Vert, qui tient compte des problématiques issues du développement durable.

Pour chacune de ces enseignes, cette évolution n'a rien d'un effet de mode. « *Les consommateurs se soucient de plus en plus de l'environnement*, confirme Valérie Lemaire, responsable Certification d'Écocert. *Ils aspirent à la transparence et veulent être guidés dans leur choix.* »

La maison ne pouvait donc pas échapper à la tendance. Les Français la considèrent comme un lieu de protection, de ressourcement, et revendiquent d'y vivre le mieux possible, sans intrus nocifs. Sous la pression des consommateurs, industriels et pouvoirs publics s'associent pour limiter les émissions polluantes domestiques. Le secteur du bâtiment, responsable de 42 % de la consommation d'énergie en France et de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, a notamment réagi. En mai dernier, la certification officielle NF Maison individuelle démarche HQE (Haute qualité environnementale) a été instaurée à la demande des constructeurs eux-mêmes.

Et le 28 septembre, le site [www.constructeurs-nf.fr](http://www.constructeurs-nf.fr) mettra en ligne la liste des professionnels capables de concevoir et de réaliser ce type d'habitation saine, confortable, économique et respectueuse de l'environnement.

En attendant, il existe des gestes qui sauvent. Pour éviter de se réveiller chaque matin avec les yeux irrités, la gorge sèche et le nez bouché, un bon remède : aérer son appartement. « *Il faut ouvrir les fenêtres matin et soir, mais aussi quand on fait le ménage ou du bricolage, insiste le docteur Skinazi, directeur du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris. Il est essentiel de faire circuler l'air par la pose d'une Ventilation mécanique contrôlée (VMC) dans les pièces humides (salle de bain, toilettes). Laisser la maison respirer aide à évacuer les polluants.* » Maya Lebas

- Pour en savoir plus : Observatoire de la qualité de l'air (tél. : 01 64 68 88 49, [www.air-interieur.org](http://www.air-interieur.org)) et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Ademe - (tél. : 0 810 060 050, [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).

#### **Encadré(s) :**

Quelle estampille pour quel produit ?

Certains fabricants n'hésitent pas à vanter eux-mêmes et sans preuves les qualités environnementales de leurs articles. Pour éviter les arnaques, mieux vaut se référer à l'un des deux « écolabels » officiels délivrés par l'Afnor (Association française de normalisation) : NF Environnement et l'Écolabel européen. Mais certains logos privés sont également homologués. Sélection des « étiquettes » les plus fiables :

- Produits d'entretien : Écolabel européen, « monoprix vert », « maison verte », « rainett », Ecocert...
- Bois : PEFC, FSC.
- Textile : Écolabel européen, Écocert.
- Les appareils électroménagers ont obligation d'afficher l'étiquette énergie : privilégier la classe A. En plus : Écolabel environnement, NF environnement.
- Peintures : Écolabel environnement, NF environnement.
- Textiles et parfums d'ambiance bio : Écocert.
- Équipements utilisant les énergies renouvelables (chauffe-eau solaires, pompe à chaleur, panneau photovoltaïque...) et équipements les plus performants au plan énergétique (appareils de régulation de chauffage, matériaux d'isolation thermique...) : consulter la liste à partir du site [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou se renseigner auprès des espaces info énergie qui conseillent gratuitement les particuliers : 0 810 060 050 (prix d'un appel local). Par ailleurs, ces appareils bénéficient depuis le 1er janvier 2006 d'un crédit d'impôt renforcé.

Parfums bio. Certifiés par Ecocert, ils sont 100 % naturels (alcool et huiles essentielles bios). Existents en 6 senteurs, Nature & Découvertes, 12,50 Euro, [www.natureetdecouvertes.com](http://www.natureetdecouvertes.com)

Bougie végétale. Exit la paraffine et les produits issus de la pétrochimie : mèche en coton et mélange de pâte végétale. Bougie végétale Cèdre, Esteban, 14,95 Euro. 01 45 49 09 39.

Purificateur. Il agirait sur une pièce de 32 m<sup>2</sup> en capturant puis incinérant différentes impuretés de l'air. Purificateur d'air Airfree P80, Kiria, 279 Euro, tél. : 0 826 46 00 06, [www.kiria.com](http://www.kiria.com)

© 2006 Le Figaro. Tous droits réservés.

**« Un cadre réglementaire lacunaire » : les enjeux politiques du problème (L'Humanité, 2009)**

**DAYSSIOLS Julien, « Trop pollué, l'air intérieur », L'Humanité (rubr. Société), mercredi 26 août 2009, p. 9**

**Environnement . À l'occasion du projet de loi Grenelle 2, l'UFC-Que choisir exige des mesures plus strictes.**

« Nous passons entre 70 % et 90 % de notre temps à l'intérieur (habitation, bureau, transports...), et

beaucoup ignorent que ces lieux sont saturés par une pollution invisible. L'air y est 5 à 10 fois plus pollué qu'à l'extérieur ! » lance Alain Bazot, président de l'UFC-Que choisir. L'association de consommateurs, qui a fait un bilan de cette pollution, est arrivée à des conclusions alarmantes. L'air intérieur que nous respirons est un concentré de polluants dangereux pour la santé. Les sources de ces polluants sont innombrables : désodorisants d'intérieur, peintures, nettoyants ménagers, meubles en bois aggloméré... Le problème vient en partie d'un cadre réglementaire lacunaire. « En France, le seul cadre réglementant les substances chimiques qui composent ces produits de consommation vient de la directive européenne Reach de 2006, qui est très peu contraignante », déplore Christophe Le Guehennec, de l'UFC-Que choisir.

Face à ce constat, plusieurs recommandations sont posées par l'association qui pourraient rentrer dans le cadre du projet de loi Grenelle 2. « Nous préconisons l'interdiction dans tous les produits de consommation, de décoration et de construction, de toutes les substances reconnues dangereuses », résume Alain Bazot. « Nous recommandons aussi de rendre obligatoire la réalisation de tests d'émission de ces substances par les professionnels. Il faut que le public soit mieux informé. Nous demandons donc un étiquetage systématique des substances émises par les produits. Nous appelons enfin à l'instauration de dispositifs incitatifs à l'installation de système de ventilation à double flux dans tous les logements. »

**© 2009 l'Humanité. Tous droits réservés.**